

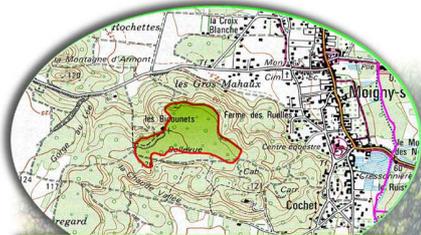


DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Buttes gréseuses de l'Essonne

N°1100806

Communes de Champcueil et Moigny-sur-Ecole (91)



Platière de Bellevue



Platière du Télégraphe



BUREAU D'ETUDES PIERRE DUFRENE

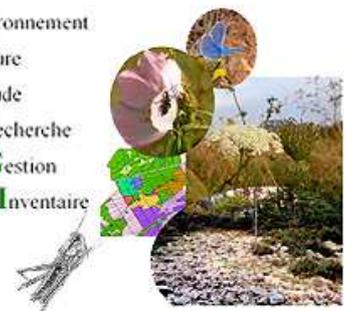
La Sagerie
F - 50210 CERISY-LA-SALLE

Tél.: 02 33 07 75 40 - Fax: 02 33 47 72 59

e-mail: ENERGI@wanadoo.fr

N° SIRET 438 343 006 00013

Environnement
Nature
Etude
Recherche
Gestion
Inventaire



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000

2. INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

2.1. INFORMATIONS GENERALES

2.1.1. Localisation

2.1.2. Bref historique

2.1.3. Statut réglementaire et situation foncière

2.1.3.1. La Platière de Télégraphe

2.1.3.2. La Platière de Bellevue

2.1.4. Milieu physique

2.1.4.1. Géologie

2.1.4.2. Pédologie

2.1.4.3. Contexte topographique et physionomique

2.1.4.4. Hydrologie

2.2. DESCRIPTION ET ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

2.2.1.1. Végétation annuelle des rives exondées

2.2.1.2. Landes sèches

2.2.1.3. Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis*

2.2.1.4. Formations herbues sèches semi-naturelles

2.2.1.5. Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles

2.2.1.6. Pelouses pionnières sur dômes rocheux

2.2.1.7. Conclusion

2.2.2. Les espèces animales d'intérêt communautaire

2.2.2.1. Les amphibiens : le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

2.2.2.2. L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

2.2.3. Les autres espèces patrimoniales prises en compte dans le DOCOB

2.3. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

2.3.1. Les usages

2.3.2. Les actions d'aménagement et de gestion déjà engagées

2.3.3. Identification des acteurs

2.4. SYNTHESE DES DIFFERENTS TYPES DE PERTURBATIONS MISES EN EVIDENCE SUR LE SITE NATURA 2000 DES «BUTTES GRESEUSES DE L'ESSONNE»

3. HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1.1. Méthodologie

3.1.2. Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

3.1.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire et/ou légalement protégées

3-1-4 Conclusion

3.2. MENACES ET ENJEUX

3.2.1 Menaces sur les habitats et la flore associée

3.2.2 Menaces sur les espèces animales

3.3. CONCLUSION

4. PROGRAMME D' ACTIONS

4.1. DEFINITION DES OBJECTIFS DU SITE

4.1.1- Objectifs prioritaires

4.1.2. Objectifs associés

4.2 OBJECTIFS DETAILLES DU SITE

4.2-1. Conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts) et de la flore associée

4-2-2: Maintien d'habitat d'espèces animales d'intérêt communautaire

5. CHIFFRAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS PRECONISEES

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats », le Ministère en charge de l'Environnement a décidé l'élaboration des documents d'objectifs des sites Natura 2000. C'est dans ce contexte que la DIREN Ile-de-France a engagé la réalisation d'un document d'objectifs du site des « **Buttes gréseuses de l'Essonne (FR1100806)** ». Celui-ci concerne les communes de Champcueil et de Moigny-sur-Ecole ainsi constitué de deux entités séparées :

- la Platière de Télégraphe ;
- la Platière de Bellevue.

Cette démarche est intervenue à la suite de la transmission des sites potentiels qui a eu lieu en mars 1999 auprès de la Commission Européenne. Elle a pour objectif d'établir par concertation les mesures de gestion des habitats, en équilibre avec les activités présentes sur ce site, et d'élaborer le document d'objectifs qui sera annexé, après validation par le comité de pilotage, à l'arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs.

Nous rappelons ici pour mémoire les schémas globaux du processus d'organisation de la démarche Natura 2000 (fig. 1).

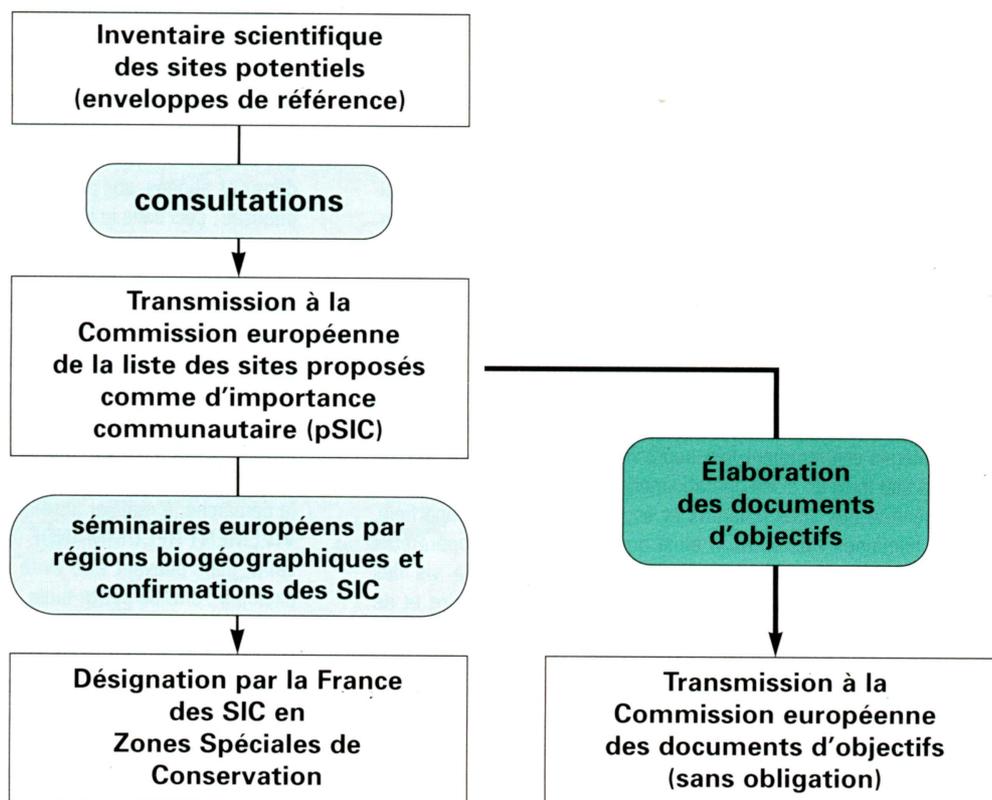


Figure n°1 Schéma d'organisation simplifié de la démarche Natura 2000 d'après Valentin-Smith & al. (1998)

Le site des « Buttes gréseuses de l'Essonne » s'intègre au sein d'espaces en voie d'acquisition par le Conseil Général de l'Essonne au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces sites destinés à gérer pour en conserver la biodiversité et à être ouverts au public en tant qu'Espaces Naturels Sensibles ont fait l'objet de plans de gestion (Carrière & Dufrêne, 1999 et Dufrêne & al., 2006).

Ainsi, le document d'objectifs s'appuie essentiellement sur ces deux documents et reprend les objectifs des plans de gestion en cohérence avec l'aménagement global. L'accent est mis sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire pouvant potentiellement faire l'objet de financements, tant pour la gestion que le suivi scientifique.

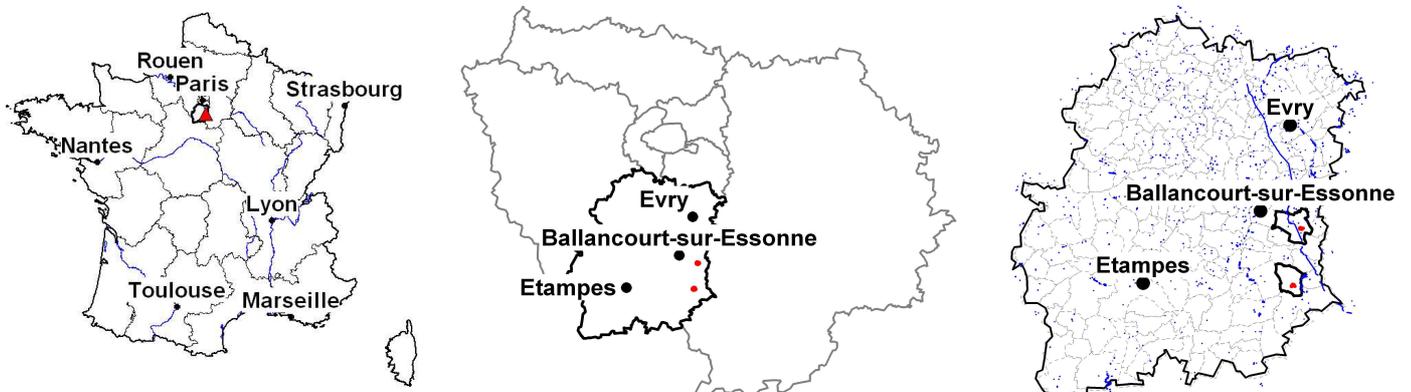
Enfin, notons que le site des « Buttes gréseuses de l'Essonne » étant composé de deux entités géographiques distinctes, un effort sera fourni afin de présenter au mieux les caractéristiques spécifiques de chaque entité.

2. INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

2.1. INFORMATIONS GENERALES

2.1.1. Localisation

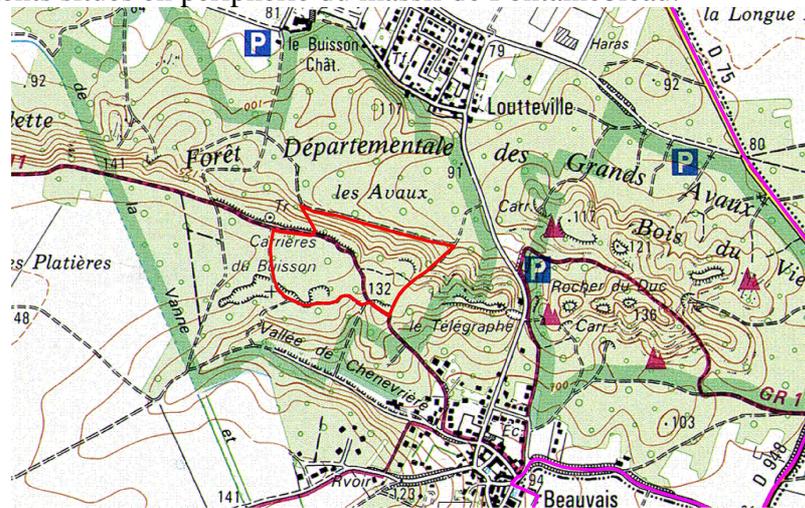
Le site Natura 2000 est situé dans le centre est du département de l'Essonne (91) dans la région naturelle du Gâtinais français. D'une surface totale de 24,5 ha, le site des « Buttes gréseuses de l'Essonne » comprend deux entités séparées géographiquement d'environ 8 km suivant un axe nord/sud :



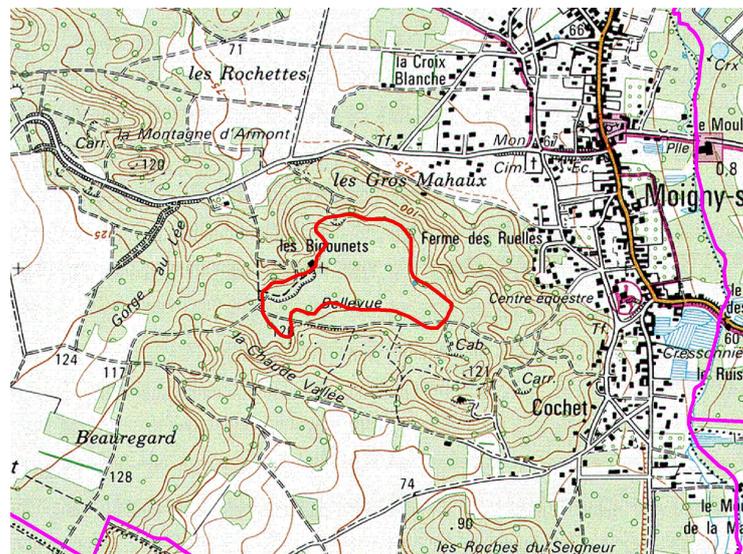
✓ la première entité, dénommée la « Platière de Télégraphe », couvre une superficie de 11,4 ha au cœur du massif forestier des Grands Avaux sur la commune de Champcueil. Délimitée par deux vallées alluviales où coulent l'Essonne et l'Ecole, la commune se situe à cheval sur le plateau de Mondeville et la plaine de Chevannes.

✓ la seconde entité, dénommée la « Platière de Bellevue », couvre une superficie de 13,09 ha au cœur d'un massif forestier surplombant à l'est la commune de Moigny-sur-Ecole. Cette forêt s'étend sur un plateau, bordée par la vallée de l'Ecole à l'est, et la vallée de l'Essonne à l'ouest.

Ces deux sites sont à rattacher, par leur paysage de platières et de chaos rocheux, au « pays de Fontainebleau », dont ils constituent une sorte de prolongement, par l'intermédiaire des grands boisements situés en périphérie du massif de Fontainebleau.



Platière de Télégraphe



Platière de Bellevue

— Limite du périmètre Natura 2000

— Limite communale

Carte 1 : localisation de la zone Natura 2000 dite des Buttes gréseuses de l'Essonne (fond cartographique ©IGN Paris)

2.1.2. Bref historique

Les platières de l'Essonne sont connues depuis longtemps par les botanistes pour leur richesse floristique. Un programme d'inventaire écologique a été lancé, sous l'égide du Conseil Général de l'Essonne (Gauthier, 1994), sur les platières gréseuses du département, biotope retenu comme prioritaire dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Ces milieux de très faible productivité n'ont pas été soumis à une exploitation agricole. Les taillis (surtout de Chênes pubescents) ont été exploités pour la production de bois de chauffage. Des résineux ont été introduits sur les secteurs de landes. Mais ce sont surtout les extractions de grès qui ont profondément modifié le paysage et réduit la superficie des platières. Aux dalles de grès et calcaires affleurants ont succédé des fronts de taille et aplats

gréseux secondaires, ainsi que des affleurements sableux plus ou moins mélangés à des cailloutis siliceux et calcaires.

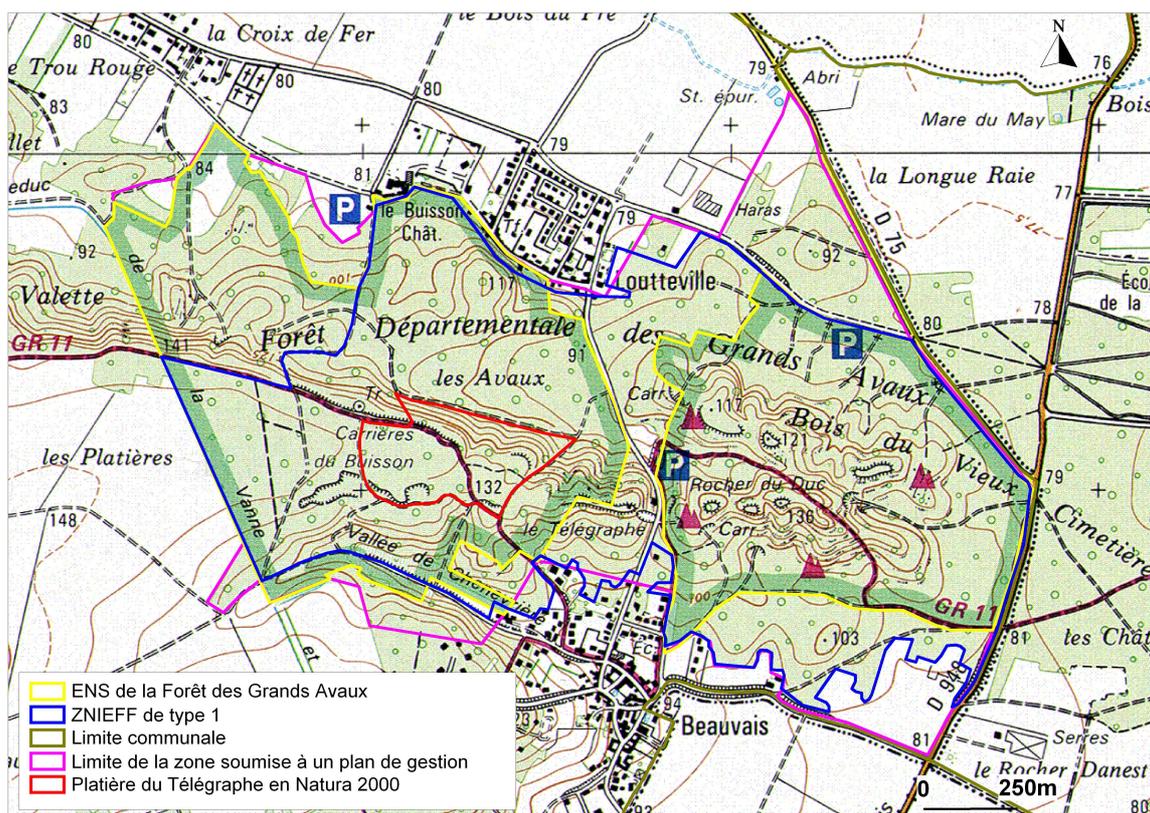
L'intérêt écologique de ces milieux est aujourd'hui reconnu à divers titres (ZNIEFF, ENS, Natura 2000). Une gestion conservatoire est engagée par le Conseil Général afin de préserver ce patrimoine remarquable dans le cadre de programmes pluriannuels.

2.1.3. Statut réglementaire et situation foncière

2.1.3.1. La Platière de Télégraphe

La Platière de Télégraphe est située au cœur de la forêt départementale des Grands Avaux, propriété du Conseil général, soumise au régime forestier et dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (trilage n° 74 de Saint-Vrain, Révision d'Aménagement Forestier 2006-2020).

Son intérêt biologique fort a été mis en évidence officiellement lors de la création d'une ZNIEFF de type 1 (N° rég : 91135002, N° SPN : 110001646) décrite en 1984 puis révisée en 1999 sous le nom de « Boisement sur grès à Beauvais » (188,72 ha, alt. 80-135 m).



Carte n°2 : Statuts réglementaires sur la Platière de Télégraphe
(fond cartographique ©IGN Paris)

Quatre milieux déterminants ont été identifiés :

- Formations amphibies, et des rives exondées, des lacs, étangs et mares ;
- Pelouses sèches silicicoles ;

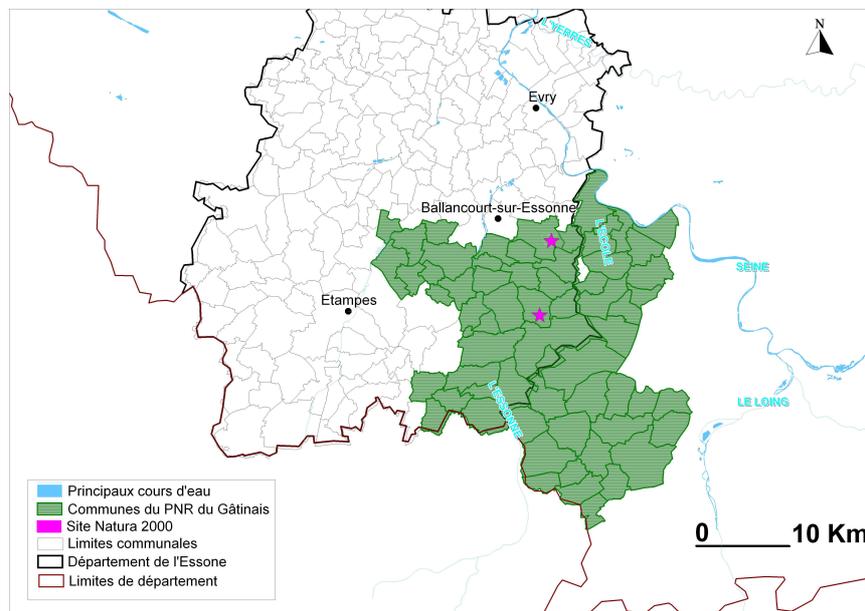
Carte n°3 : Statuts réglementaires sur la Platière de Bellevue
(fond cartographique ©IGN Paris)

Quatre milieux déterminants ont été identifiés :

- Formations amphibies, et des rives exondées, des lacs, étangs et mares ;
- Pelouses sèches silicicoles ;
- Pelouses d'Europe centrale calcarico-siliceuses ;
- Végétation de rochers et falaises intérieures siliceuses.

Au niveau communal, l'ensemble du site est classé en « Zone ND - Terrains boisés classés », c'est-à-dire en « espaces boisés à conserver, à protéger, ou à créer, en application des dispositions de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme ».

Enfin, notons que les communes de Champcueil et de Moigny-sur-Ecole sont rattachées au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ([carte n°4](#)).



Carte n°4 : Localisation du site des Buttes Gréseuses de l'Essonne au sein du PNR
(source : www.parc-gatinais-francais.fr)

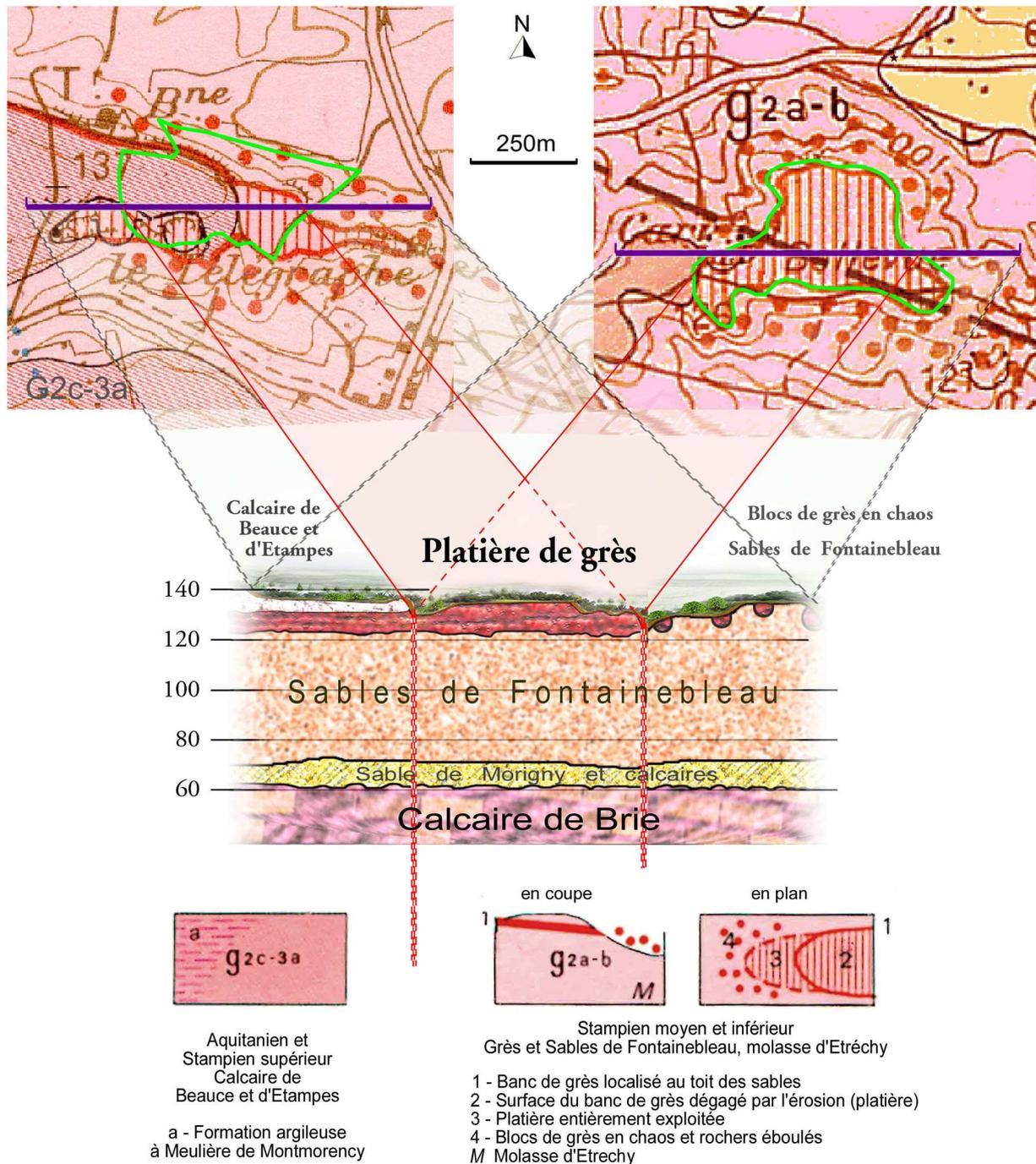
2.1.4. Milieu physique

2.1.4.1. Géologie

La géologie locale est caractéristique de ce secteur de l'Essonne avec une série sédimentaire composée des Sables de Fontainebleau (50 m), recouverts par les calcaires lacustres d'Étampes. Toutes ces formations sont datées de l'Oligocène (Rupélien). Le Rupélien est représenté par l'étage régional Stampien dont les Sables de Fontainebleau sont la formation-type. Les affleurements présents montrent exclusivement le Stampien supérieur ([Carte 5 et Figure 3](#)).

La singularité du site provient de l'érosion de surface à l'origine d'une géomorphologie tout à fait particulière, typique du massif de Fontainebleau et de ses environs (Figure 3).

Des grésifications apparaissent à la base et surtout au sommet des sables stampiens, avec des blocs de grès épais de plusieurs mètres en formation horizontale (les platières gréseuses). L'altération de ces grès conduit à des morphologies variées par dissolution du ciment de quartz, mais aussi par précipitation de silice.



Carte n°5 : Géologie (adaptée d'après BRGM, 1969)

A l'affleurement, les surfaces dénudées des grès acquièrent des morphologies caractéristiques en dôme. Les dômes peuvent montrer deux morphologies à leur surface : des structures polygonales de dissolution et des indurations siliceuses au niveau des diaclases. Par ailleurs, des vasques circulaires, de taille décimétrique, se sont formées au sommet des platiers gréseuses et des dômes.

Certains blocs tournés montrent différentes générations de vasques de dissolution. Les vasques les plus récentes étant en position de « vie », alors que les plus anciennes, qui ont subi une rotation, ne retiennent plus d'eau. Sous l'effet de l'érosion, ces platiers se disloquent et finissent par former des chaos rocheux.

La géologie et géomorphologie du site jouent un rôle essentiel dans la mise en place des milieux naturels. Croisée aux autres facteurs du milieu, la nature de la roche (calcaire, siliceuse, compacte, filtrante, imperméable...) détermine directement la typicité de la végétation.

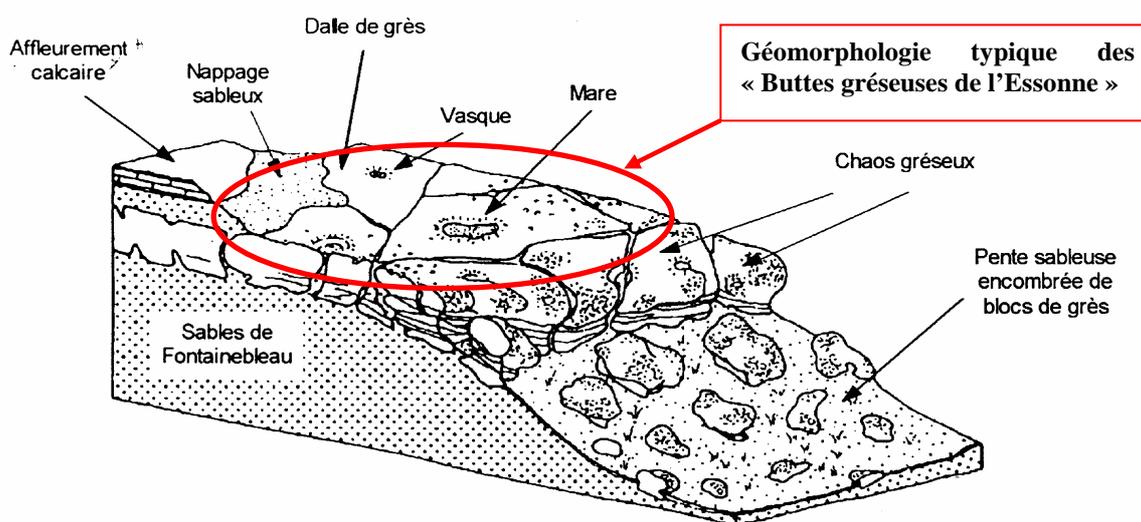


Figure n°2 : Coupe schématique d'une platière gréseuse et de son évolution géomorphologique (adaptée d'après Thiry et Cojan, 1997)

2.1.4.2. Pédologie

Sur les platiers, la proximité de la roche-mère est à l'origine de sols squelettiques ou peu profonds. En fonction de la nature du substrat (calcaire ou siliceux) on distingue essentiellement 4 grands types de sols :

- des sols squelettiques sur dalle gréseuse ;
- des sols bruts sur substrats sableux ;
- des sols bruns calcaires et rendzines sur substrats calcaires ;
- des sols podzoliques à profils tronqués sous les landes.

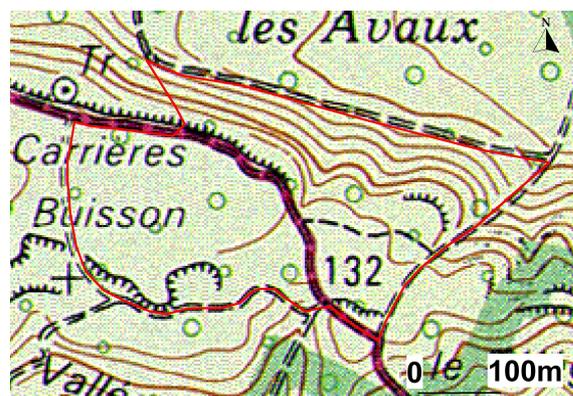
2.1.4.3. Contexte topographique et physionomique

Malgré une superficie réduite, les platières présentent une hétérogénéité topographique et physionomique importante comme l'attestent les courbes de niveau des cartes IGN 1/25000 et les panoramas ci-dessous :

➤ La Platière de Télégraphe

La Platière de Télégraphe comprend 3 zones majeures :

- une zone plane centrale comportant des affleurements gréseux et calcaires en place (marettes, dalles, landes, chênaie pubescente) ;
- un coteau boisé au nord occupé par un taillis dense de Châtaigniers avec de nombreux rochers et blocs de grès affleurants (chaos) ;
- l'ancienne carrière du Buisson qui comporte des fronts de taille et des affleurements sableux.



Vue panoramique de la platière (n°1)



Vue panoramique de la carrière du Buisson avec fonds sableux (n°2)



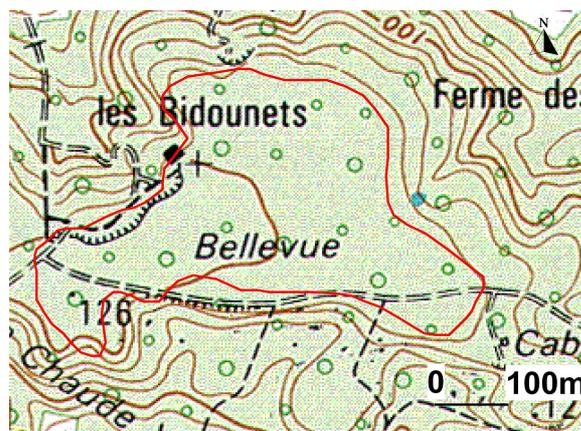
Vue panoramique de la carrière du Buisson : front de taille (n°3)

Le site est ceinturé au nord par une plantation de Douglas, à l'est par de la Chêne acidiphile, à l'ouest et au sud par des taillis de Chênes pubescents.

➤ La Platière de Bellevue

Le site de la Platière de Bellevue est entièrement plan mais comporte une certaine hétérogénéité :

- des affleurements de grès et de calcaires en place (marettes, dalles, landes, pinèdes, chênaie pubescente) ;
- 2 extractions de grès, un front de taille ombragé au nord-ouest et une extraction superficielle dans la zone centrale occupée désormais par des affleurements sableux résiduels ;
- un rebord gréseux affleurant de manière naturelle sur le flanc sud de la platière (pelouses naturelles, végétation chasmophytique).



Vue panoramique sur la platière : landes plus ou moins dégradées et mares temporaires (n°4)



Vue panoramique sur la zone centrale avec affleurements sableux sur les sentiers tracés par les motos (n°5)



Vue panoramique du rebord sud de la platière : pelouses et affleurements rocheux (n°6)

Le site est essentiellement ceinturé par des vieux taillis de Châtaigniers, plus rarement de Robiniers ou d'une Chênaie-Charmaie.

2.1.4.4. Hydrologie

La nature sédimentaire des roches de ce secteur de l'Essonne conduit à la formation de sols perméables à l'origine de nappes aquifères importantes. Ainsi, la série oligocène constitue un aquifère considérable dont le réservoir est contenu à la base par l'argile verte de Romainville (Stampien inférieur). Trois nappes se distinguent, avec un écoulement général vers le nord-est :

- la nappe de la formation de Brie
- la nappe des Sables de Fontainebleau
- la nappe de la formation de Beauce.

Au contraire, dans le cas précis qui nous intéresse, les dalles de grès constituent des barrières à l'écoulement vertical. Ce sont principalement les écoulements de surface qui jouent un rôle sur les platières gréseuses et qui sont à l'origine d'une végétation amphibie exceptionnelle.

Les vasques temporaires sont plus ou moins encombrées de boue et de débris végétaux, et présentent de faibles volumes d'eau. Pour les plus profondes, la hauteur d'eau maximale atteint 25 à 30 cm après de fortes pluies. Elles peuvent s'assécher complètement et se remplir plusieurs fois par an, et forment donc des milieux aquatiques très fugaces.

2.2. DESCRIPTION ET ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire observés sur le site est fournie dans les tableaux suivants. Les autres espèces végétales remarquables intégrées à cette étude sont également mentionnées dans le tableau n°3.

Tableau n°1 : Liste des habitats

3130	22.32 Végétation annuelle des rives exondées
4030	31.2 Landes sèches (tous les types)
2330	64.1 x 35.2 Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales
6210	34.32 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
8220	62.2 Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles
8230	62.3 Pelouses pionnières sur dômes rocheux

Tableau n°2 : Liste des espèces d'intérêt communautaire

1166 Triton crêté (*Triturus cristatus*)

1078 Ecaïlle chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)

Tableau n°3 : Liste des autres espèces (végétales) intégrées à la réalisation du DOCOB

➤ Sur la Platière de Télégraphe

Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*)

Orpin velu (*Sedum villosum*)

Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*)

➤ Sur la Platière de Bellevue

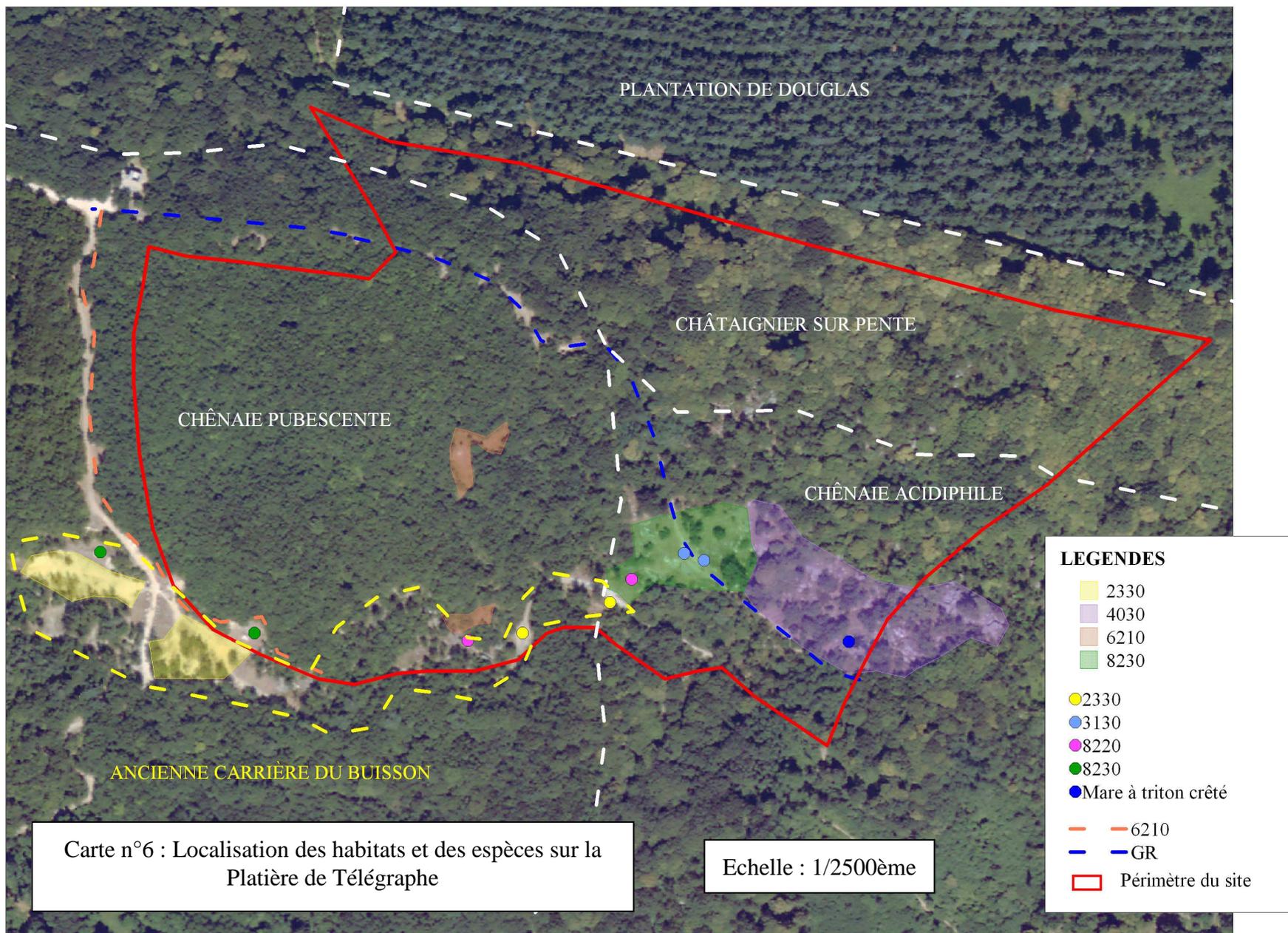
Renoncule à noeuds fleuris (*Ranunculus nodiflorus*)

Hutchinsie (*Hornungia petraea*)

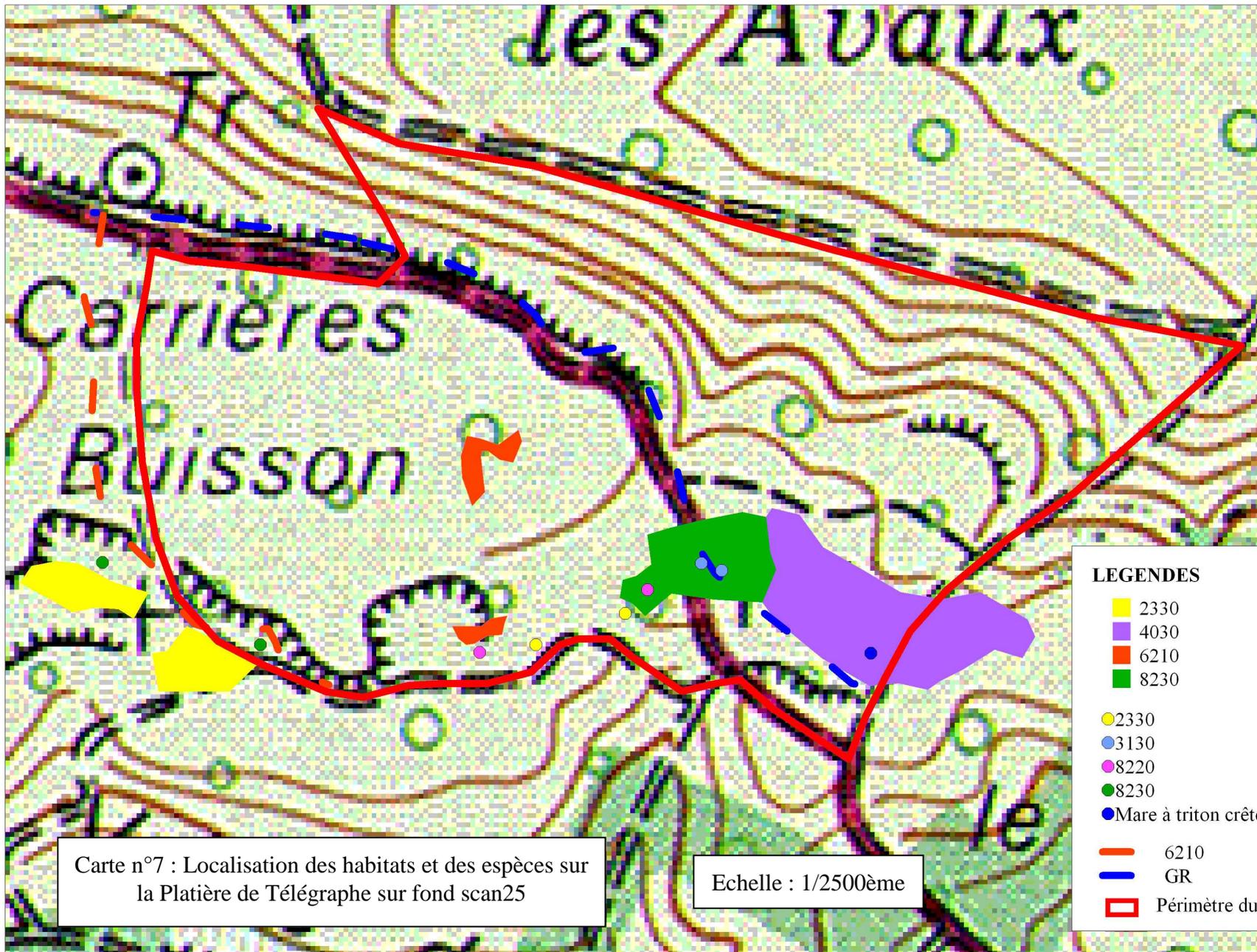
Carex de haller (*Carex halleriana*)

Silène visqueux (*Silene viscaria*)

La localisation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire est reportée sur les 2 cartes suivantes.



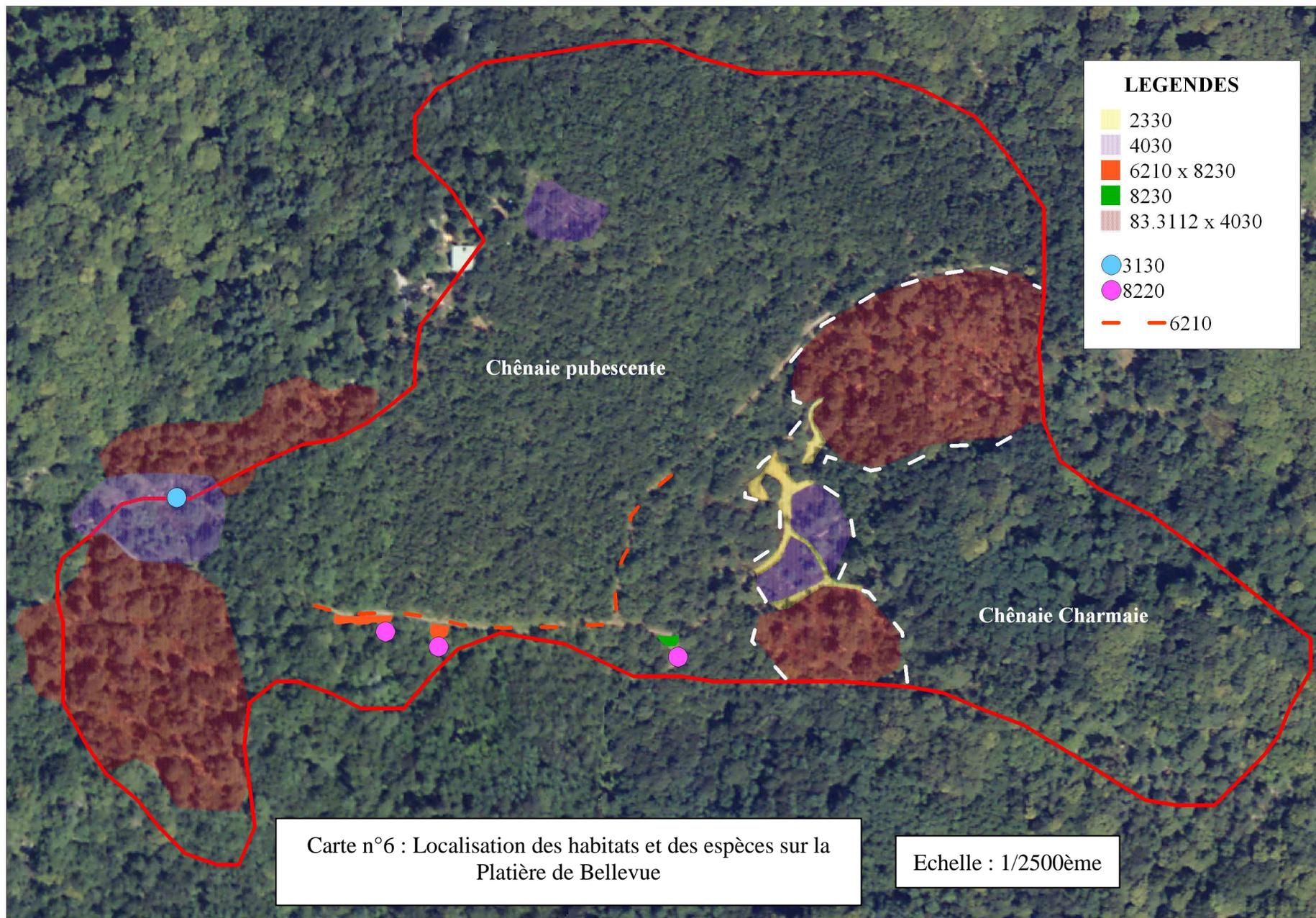
(fond cartographique orthophotoplan ©IGN Paris)



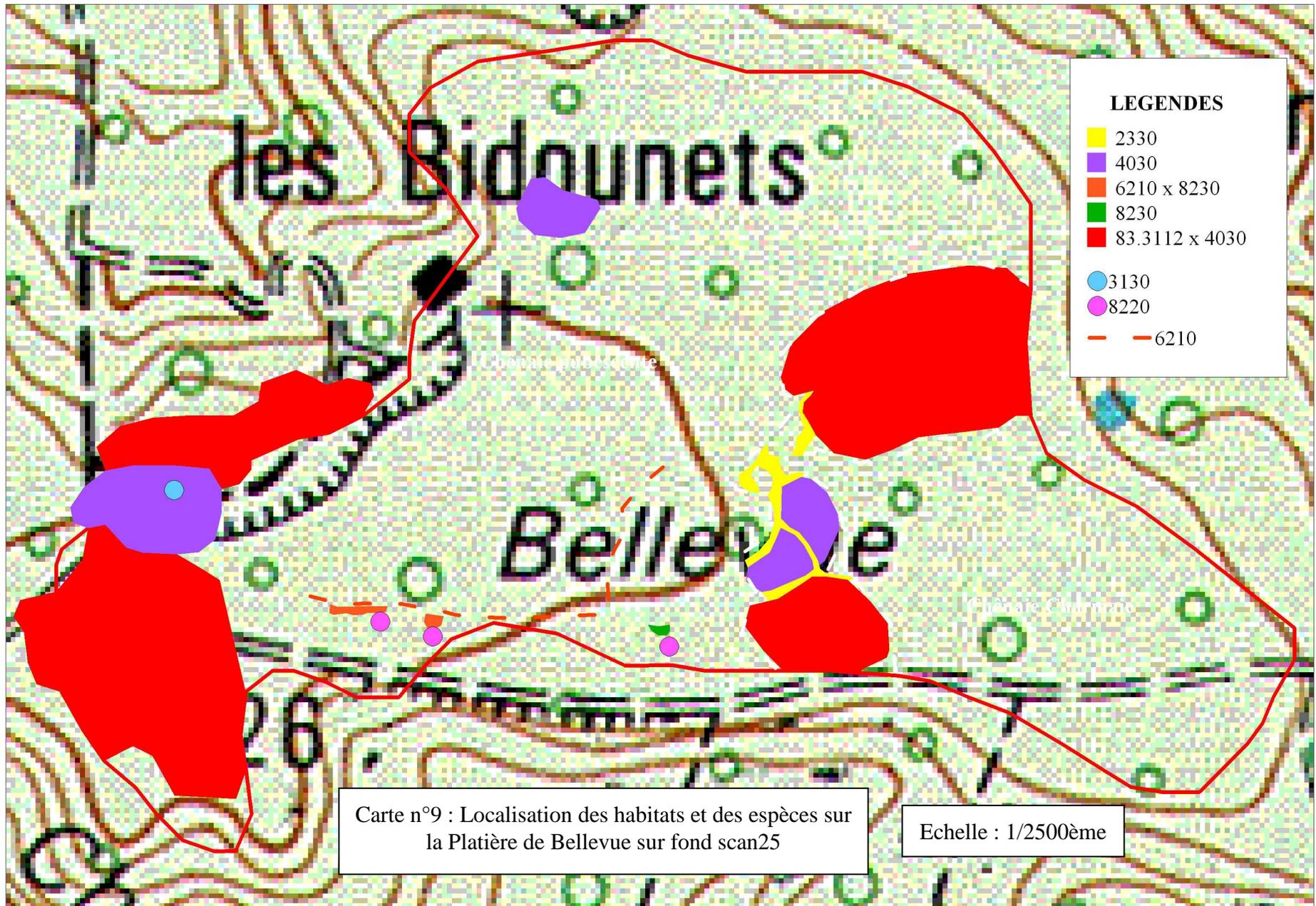
Carte n°7 : Localisation des habitats et des espèces sur la Platière de Télégraphe sur fond scan25

Echelle : 1/2500ème

(fond cartographique ©IGN Paris)



(fond cartographique orthophotoplan ©IGN Paris)



(fond cartographique ©IGN Paris)

2.2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

2.2.1.1. Végétation annuelle des rives exondées Code Corine : 22.32 Code NATURA 2000 : 3130

Les écoulements de surface évoqués au paragraphe 2.1.4.4. et l'eau temporairement stagnante dans les vasques conditionnent la présence de groupements végétaux tout à fait originaux. Ces communautés sont constituées de plantes petites à naines contrairement aux zones humides « classiques » souvent caractérisées par des roselières et des mégaphorbiaies. Ces plantes souvent annuelles redoutent la concurrence des hautes herbes vivaces dont le développement est limité sur ces stations par l'alternance des immersions / assèchements, la pauvreté et l'acidité des substrats et la perturbation anthropique des stations (piétinement, VTT...).

Le code 3130 regroupe diverses communautés végétales apparentées à caractères amphibies et héliophiles. Seule la variante n°4 (3130.4) concerne le site étudié : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires, d'affinités atlantiques, des *Isoeto-Juncetea*. Cet habitat rare et très localisé en France est présent sur les deux platières.



Répartition en France de l'habitat 3130.4 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas niveau topographique, planitiaires, d'affinités atlantiques, des *Isoeto-Juncetea* d'après les cahiers d'habitats.

➤ La Platière de Télégraphe

Les gazons amphibies à annuelles occupent **2 vasques temporaires de quelques mètres carrés de part et d'autre du GR** (cf. photographies ci-dessous).



Vasque temporaire localisée au nord du GR

Vasque temporaire localisée au sud du GR

La végétation caractéristique s'exprime sur une **frange étroite** entre le GR, trop piétiné, et la végétation plus dense en arrière (Joncs épars...).

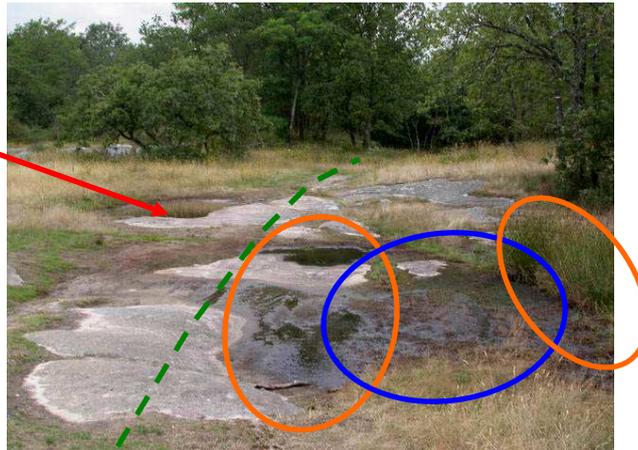


Pieds chétifs et mal venants de *Crassula vaillantii* sur la frange trop piétinée du GR



Pied bien développé de *Crassula vaillantii*, très branchu, sur la frange optimale

Station localisée
au sud du GR



Vue sur la station localisée au nord du GR avec :
à gauche, la zone trop piétinée, au centre la zone optimale et à droite,
la zone de végétation plus dense à Joncs épars. En vert, le centre du GR.

Une perturbation anthropique légère (piétinement) semble favorable au maintien de cet habitat.



Vue rapprochée de la végétation sur la
vasque localisée au sud du GR

La végétation, souvent mal caractérisée au niveau phytosociologique dans ce type de groupement, comporte un cortège hétérogène « d'espèces amphibies » assez important sur la Platière de Télégraphe :

Tableau n°4 : Liste des espèces caractéristiques des gazons amphibies observées en 2005 sur la Platière de Télégraphe

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	Essonne
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	Vulpin genouillé	AR
<i>Crassula vaillantii</i> (Willd.) Roth	Crassule de Vaillant	R
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R. Br.	Scirpe sétacé	R
<i>Juncus bufonius</i> L. s.s. (excl. <i>ambiguus</i> & <i>foliosus</i>)	Jonc des crapauds	C
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle	C
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A. Webb	Pourpier d'eau	AC
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot	TR
<i>Montia fontana</i> L.ssp <i>chondrosperma</i> (Fenzl) Walters	Montie printanière	R
<i>Polygonum minus</i> Hudson	Petite renouée	TR

Essonne = statut de rareté dans le département de l'Essonne TR = très rare – R = rare – AR = assez rare – AC = assez commune – C = commune - En rouge les espèces légalement protégées en Ile-de-France

On remarque dans ce tableau le **nombre élevé d'espèces présentant un intérêt patrimonial fort au niveau départemental ou régional (espèces très rares, rares et légalement protégées), mais plus faible au niveau national (*Crassula vaillantii*)**.



Pourpier d'eau (*Lythrum portula*)



Menthe pouliot (*Mentha pulegium*)

Malgré l'exigüité des stations, l'habitat d'intérêt communautaire 3130.4 recensé sur la Platière de Télégraphe héberge de nombreuses espèces remarquables caractéristiques et apparaît comme assez typique et en bon état de conservation.

Les stations sont actuellement peu menacées. Le contrôle de la fréquentation, de l'éclaircissement et du développement du Jonc épars devrait permettre de maintenir cet habitat dans un bon état de conservation.

➤ La Platière de Bellevue

Sur ce site, la végétation amphibie est représentée uniquement par 3 espèces localisées autour d'une petite mare temporaire de quelques mètres carrés :

Tableau n°5 : Liste des espèces caractéristiques des gazons amphibies observées en 2005 sur la Platière de Bellevue

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	Essonne
<i>Ranunculus nodiflorus</i> L.	Renoncule à fleurs en boule	TR
<i>Callitriche brutia</i> Petagna	Callitriche pédonculé	R
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A. Webb	Pourpier d'eau	AC

En rouge les espèces légalement protégées en France



Station à *Ranunculus nodiflorus* et *Callitriche brutia*

L'habitat d'intérêt communautaire 3130.4 recensé sur la Platière de Bellevue présente un cortège d'espèces caractéristiques appauvri et peu typique, mais il héberge une espèce légalement protégée en France et inscrite dans le livre rouge de la flore menacée de France comme taxon prioritaire.

La station est actuellement peu menacée. Le contrôle de l'éclaircissement et du développement du Jonc épars devrait permettre de maintenir cet habitat dans un bon état de conservation.

2.2.1.2.Landes sèches Code Corine : 31.2 Code NATURA 2000 : 4030

Le code 4030 regroupe tous les types de landes mésophiles à sèches. Ces formations ligneuses basses structurées par les Ericacées, les ajoncs ou les genêts sont caractéristiques du domaine atlantique et sub-atlantique. Elles sont souvent issues d'une dégradation de milieux forestiers acidiphiles.

Malgré leur inscription comme habitat prioritaire au sein de la directive européenne, les landes sont des habitats relativement banals dans l'ouest de la France, devenant moins fréquents en Ile-de-France.



Répartition en France de l'habitat 4030 : landes sèches (d'après les cahiers d'habitats)

Sur le site cet habitat est représenté par des Landes à Ericacées sur sols podzoliques, plus ou moins dégradées en faciès à Callune et à Canche flexueuse issues de Chênaies acidiphiles ou d'enrésinements.

A l'exception d'un pied d'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) sur la Platière de Bellevue, les landes n'hébergent pas sur le site d'espèces végétales remarquables.

➤ La Platière de Télégraphe

La zone de landes occupe sur la Platière de Télégraphe entre 6000 et 7000m² (estimation réalisée sous SIG).

Elles sont structurées par 2 espèces d'Ericacées bien présentes sur l'ensemble de la zone : la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*).



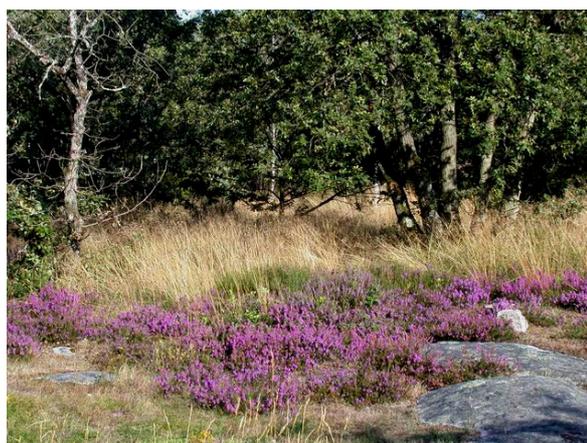
La Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)

Quelques chênes et bouleaux disséminés sont accompagnés par les espèces des ourlets et de la chênaie acidiphile du *Quercion* comme la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Laîche à pilules (*Carex pilulifera*) ou la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).

Des faciès dégradés de pelouses à Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) sont imbriqués par endroit en mosaïque avec les Ericacées.



Faciès dégradé à Canche flexueuse et Callune piqueté de quelques chênes



Lande à Ericacées fleuries

Sur la Platière de Télégraphe, la superficie de cet habitat est assez faible. Les landes correspondent surtout à un faciès de dégradation de la chênaie acidiphile avec laquelle elles forment une mosaïque imbriquée.

L'entretien d'un degré d'ouverture suffisant de la strate arborée par une gestion mécanique légère devrait permettre le maintien de cet habitat dans un « bon état de conservation » (vis-à-vis des potentialités par ailleurs assez moyennes pour cet habitat sur la platière).

➤ La Platière de Bellevue

Sur la Platière de Bellevue, les landes sont presque exclusivement représentées par des faciès à Callune (*Calluna vulgaris*) sous enrésinement.

Elles occupent une superficie assez importante.



Lande à Callune (*Calluna vulgaris*)



Panorama d'une lande à Callune sous enrésinement encore existant

Des travaux de dégagement des résineux ont été réalisés sur certains secteurs par le Conseil Général afin de restaurer des faciès plus ouverts et en meilleur état de conservation. Ces travaux n'ont pas encore permis d'observer une extension de la Callune qui reste très éparse.



Panorama d'une lande à Callune sous enrésinement dégagé récemment

Il est délicat de savoir si les enrésinements ont été réalisés sur des landes existantes ou si l'introduction des pins a favorisé par l'apport de litière acidifiante (aiguilles de pins) une dégradation du sol (podzolisation) et un développement secondaire des Callunes.

Dans ce dernier cas, il pourrait être difficile de restaurer des landes denses à Ericacées par la simple suppression des pins.

Sur la Platière de Bellevue, les landes sont peu diversifiées et correspondent presque exclusivement à un faciès à Callune probablement issu de l'enrésinement. Elles sont peu typiques et leur maintien ou leur restauration pourrait s'avérer difficile.

2.2.1.3. Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales Code Corine : 64.1 x 35.2 Code NATURA 2000 :2330

Cet habitat remarquable est rare en France. Il regroupe les pelouses pionnières colonisant les affleurements sableux siliceux de l'intérieur des terres (« dunes continentales »).



Sur le site, ce sont certaines perturbations d'origine anthropique et localisées au niveau d'anciennes carrières (Télégraphe) ou sur les bords de chemins (Bellevue) qui ont permis le maintien de cet habitat.

Répartition en France d'après les cahiers d'habitats

Comme fréquemment pour ces végétations d'origine secondaire, **le cortège floristique typique est appauvri et banalisé** (développement d'espèces rudérales). Ces habitats ne présentent pas (ou pas encore ?) la maturité atteinte par des végétations au degré de naturalité plus élevé.

Les espèces caractéristiques sont présentes ponctuellement et disséminées çà et là : Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), Jasione des montagnes (*Jasione montana*) et espèces annuelles psammophiles comme la Téesdalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*), la Linaire couchée (*Linaria supina*), la Petite oseille (*Rumex acetosella*), le Pied d'oiseau délicat (*Ornithopus perpusillus*), la Cottonnière naine (*Logfia minima*), etc.

Ces pelouses sableuses hébergent une entomofaune spécialisée notamment en Coléoptères ou Hyménoptères.



Cicindèle hybride (*Cicindela hybrida*)

Le maintien et l'amélioration de cet habitat sur le site nécessitent une gestion active : hersage, mise en défend, mise en lumière... Le maintien d'un piétinement maîtrisé peut également contribuer à l'entretien de ce milieu.

➤ La Platière de Télégraphe

Deux pelouses ponctuelles à Corynéphore blanchâtre de quelques mètres carrés ont été observées (cf. carte n°5). Ailleurs, les pelouses siliceuses ne comportent qu'un cortège disséminé d'annuelles sur les affleurements sableux de la carrière du Buisson.



Affleurements sableux non fixés à annuelles (stade pionnier) de la carrière du Buisson



Pelouses à Corynéphore blanchâtre plus ou moins fixées avec une strate bryo-lichénique

Sur la Platière de Télégraphe, l'habitat 2330 est fragmentaire et mal caractérisé. Il présente un intérêt patrimonial moyen et n'héberge pas d'espèces végétales particulièrement remarquables.

➤ La Platière de Bellevue

Les affleurements sableux de la Platière de Bellevue ont pour origine des perturbations anthropiques. A l'instar de l'autre platière, le cortège floristique est composé d'annuelles disséminées et très ponctuellement de quelques pieds de Corynéphore blanchâtre et de Jasione des montagnes.

Soulignons la présence d'une espèce végétale remarquable au sein de ces pelouses : la Spargoute de morison (*Spergula morisonii*), ainsi que d'un Hyménoptère rare en Ile-de-France (*Bembix rostrata*).

Sur la Platière de Bellevue, l'habitat 2330 est fragmentaire et mal caractérisé. Il présente un intérêt patrimonial moyen et héberge 2 espèces végétales remarquables.

2.2.1.4. Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement Code Corine : 34.32 Code NATURA 2000 : 6210

Les pelouses du 6210 observées sur le site sont à rattacher au sous type 2 : pelouses calcicoles semi-sèches sub-atlantiques.

Les pelouses calcaires sont des habitats semi-naturels remarquables. Ces milieux herbacés extensifs hébergent fréquemment, tant au niveau floristique (notamment nombreuses orchidées) que faunistique (entomofaune), un patrimoine écologique remarquable.



Répartition en France d'après les cahiers d'habitats

Occupant parfois de vastes surfaces dans les systèmes agro-pastoraux traditionnels (pâturage ovin), les pelouses calcaires sont localisées sur le site à la marge de la chênaie pubescente, en lisière ou dans les clairières, le long des chemins... Il s'agit donc d'une végétation interstitielle en position d'ourlet.

➤ La Platière de Télégraphe

Les pelouses sont disséminées au niveau de la chênaie pubescente, essentiellement le long du GR et du chemin menant de la Tour du Buisson à la carrière, ainsi que sur la partie sommitale des fronts de taille de la carrière.



Pelouse dans une clairière de la Chênaie pubescente



Pelouse à Orchis singe (*Orchis simia*) en lisière de la Chênaie pubescente

Elles hébergent quelques espèces remarquables comme la Campanule à feuilles de pêcher (*Campanula percicifolia*) ou l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*) :



Campanule à feuilles de pêcher



Azuré bleu céleste

Sur la Platière de Télégraphe, l'habitat 6210 constitue une végétation interstitielle marginale sur les pourtours de la chênaie pubescente. Il présente un intérêt patrimonial moyen susceptible d'être amélioré par un entretien adéquat des lisières.

➤ La Platière de Bellevue

Les pelouses sont localisées le long du rebord sud en lisière de la chênaie pubescente.

Elles se prolongent sur des aplats gréseux de l'autre côté du sentier. Les grès affleurent sur le rebord, l'épaisseur de calcaire s'amenuisant. Elles cèdent alors la place à des micro-stations de pelouses sur dalle à orpins (habitat n°8230, cf. §2.2.1.6) avec lesquelles elles sont plus ou moins imbriquées. Les habitats du 8220 (cf. §2.2.1.5) sont également observables à la rupture de pente sur les affleurements rocheux naturels.



Panorama d'une pelouse calcicole sur le rebord sud de la platière le long du chemin

2 tâches de pelouses calcicoles sont localisées le long du rebord. Elles hébergent de nombreuses espèces peu communes à rares comme le Trèfle strié (*Trifolium striatum*), l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), etc.

A l'instar de l'autre platière, **l'habitat 6210 constitue une végétation interstitielle marginale le long du rebord sud de la chênaie pubescente**. Il présente un intérêt patrimonial moyen susceptible d'être amélioré par un entretien adéquat des lisières.

2.2.1.5. Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles Code Corine 62.2 Code NATURA2000 : 8220

Cet habitat est surtout localisé et caractéristique des régions montagneuses comme en témoigne la carte ci-contre.

Sur le site, il s'agit donc d'une végétation apparentée de plaine, peu caractéristique et/ou typique du 8220.



Répartition en France d'après les cahiers d'habitats

➤ La Platière de Télégraphe

Sur cette platière, **cet habitat est essentiellement représenté par des végétations d'origine anthropique ayant colonisées très localement les fronts de taille de la carrière du Buisson**.

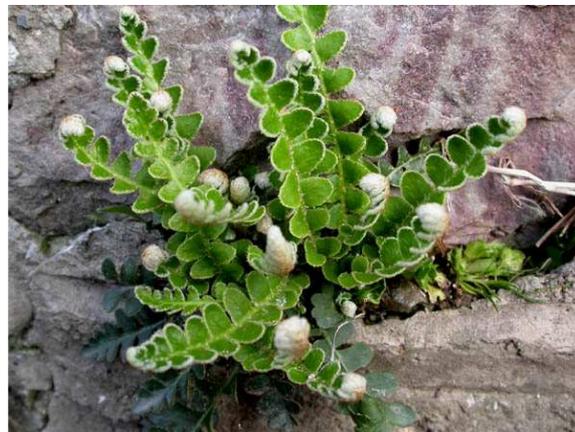
Son intérêt patrimonial reste relativement limité, du moins à l'échelle communautaire, car les groupements visés par la Directive sont ceux qui présentent un aspect typique, avec une flore bien caractérisée, plus généralement localisés aux étages collinéens et montagnards. Or, tout comme les peuplements observés sur les vieux murs, ces groupements sont également d'origine artificielle (fronts de taille) et ne comportent que des espèces banales. Pour les mêmes raisons, l'intérêt de ces habitats au niveau régional reste assez limité.



Exemple de végétation chasmophytique essentiellement composée de fougères comme la Fausse capillaire (*Asplenium trichomanes*), la Rue de muraille (*Asplenium ruta-muraria*), le Polypode commun (*Polypodium vulgare*), etc..

➤ La Platière de Bellevue

A cet endroit, l'habitat 8220 occupe quelques **stations naturelles le long de la rupture de pente sur le rebord sud de la platière**. Quelques pieds d'une espèce rare en Ile-de-France ont été observés au sein de cet habitat, le Cétérach officinal (*Asplenium ceterach*).



Cétérach officinal (*Asplenium ceterach*), photographie hors site

Contrairement à la Platière de Télégraphe, la végétation chasmophytique de la Platière de Bellevue présente un intérêt patrimonial moyen en raison de son origine naturelle et de la présence d'une espèce remarquable.

Peu de mesures spécifiques à la gestion de cet habitat peuvent être préconisées en dehors du maintien d'un éclaircissement mesuré des stations (une mise en lumière trop forte risquant de les dégrader).

2.2.1.6. Pelouses pionnières sur dômes rocheux Code Corine : 62.3 Code NATURA 2000 : 8230

A l'instar de l'habitat précédent avec lequel il est souvent imbriqué en mosaïque, le 8230 est surtout localisé et caractéristique des régions montagneuses comme en témoigne la carte ci-contre.

Ce groupement végétal comprend les communautés colonisant les dalles rocheuses siliceuses bien exposées, dominées par des plantes de la famille des Crassulacées (notamment *Sedum* ssp).

Les platières gréseuses de l'Essonne hébergent une forme de plaine très intéressante, rare et d'un grand intérêt patrimonial au niveau régional.

Compte tenu de la très faible épaisseur du sol et de la sécheresse des stations en période estivale, ces formations végétales sont particulièrement sensibles au piétinement qui, s'il est trop intense, rudéralise et banalise la flore jusqu'à éliminer totalement les espèces caractéristiques de cet habitat et oriente la composition floristique vers une flore de « parking ».

➤ La Platière de Télégraphe

Localisées essentiellement sur la platière, les pelouses siliceuses à orpins d'origine naturelle constituent l'un des plus beaux groupements végétaux du site par son originalité et le nombre d'espèces remarquables qu'il héberge comme le Trèfle strié (*Trifolium striatum*), le Trèfle scabre (*Trifolium scabrum*), la Crassule tillée (*Crassula tillae*), l'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*), la Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*), etc.

Elles occupent 10 à 20 mètres carrés disséminés sur les franges des affleurements gréseux. Au centre, sur le GR, elles sont très dégradées par le piétinement et transformées en végétation banale à Pâturin annuel (*Poa annua*).



Exemple de pelouse sur les pourtours d'un affleurement de la dalle gréseuse.



En été, la faible épaisseur du sol forme une croûte qui se relève sur le bord de la dalle. L'Orpin blanc (*Sedum album*) est une plante crassulacée à l'aspect rougeâtre, très sensible au piétinement.



Répartition en France d'après les cahiers d'habitats



Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*)

Sur les aplats gréseux des fronts de taille de la carrière du Buisson, des pelouses d'origine secondaire se sont installées. Apparentées aux pelouses naturelles de la platière, **leur composition floristique est appauvrie par le manque de maturité de ces groupements d'origine anthropique.** Aucune espèce remarquable n'y a été recensée.



Exemple de pelouse sur un aplat gréseux des fronts de taille de la carrière du Buisson

Sur la Platière de Télégraphe, **l'habitat 8230 est particulièrement remarquable par son originalité, son état de conservation et son intérêt patrimonial. Les recolonisations secondaires sur les fronts de taille de la carrière présentent un intérêt beaucoup moins marqué.** Le maintien d'un éclaircissement important et surtout, la limitation du piétinement permettront de maintenir cet habitat dans un bon état de conservation.

➤ La Platière de Bellevue

Les pelouses siliceuses à orpins sont extrêmement localisées et occupent tout au plus quelques mètres carrés répartis sur 3 tâches de pelouses le long de la bordure sud.



La fin du « saupoudrage » des calcaires d'Etampes laisse affleurer une frange étroite sur le rebord sud de la platière occupé par 2 « micro-pelouses ».

Le panorama ci-dessous illustre l'unique pelouse siliceuse sur dalle de taille conséquente (quelques mètres carrés) imbriquée au sein de la chênaie pubescente sur sol calcaire à droite et à gauche de la photo.



(en vert la chênaie pubescente)



Exemple de pelouse siliceuse à orpins sur un affleurement gréseux du rebord sud de la platière



Crassule tillée (*Crassula tillae*)

Sur la Platière de Bellevue, l'habitat 8230 est plus localisé et moins diversifié que sur la Platière de Télégraphe. Il présente cependant un intérêt patrimonial certain, de part l'originalité du groupement végétal et des espèces remarquables qu'il héberge.

2.2.1.7. Conclusion

Au total **6 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés** sur le site des buttes gréseuses de l'Essonne.

Les habitats les plus remarquables sont sans aucun doute les pelouses sur dômes rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. En bon état de conservation, ils hébergent une flore riche et diversifiée d'un grand intérêt patrimonial.

Les landes, les pelouses sableuses à *Corynephorus* et les pelouses calcicoles sont beaucoup moins typiques et/ou bien conservées. Elles présentent un intérêt plus secondaire.

Les végétations chasmophytiques sont plus anecdotiques. Les potentialités pour ce type d'habitats sont marginales sur le site.

2.2.2. Les espèces animales d'intérêt communautaire

2 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

2.2.2.1. Les amphibiens : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) Code Natura 2000 : 1166

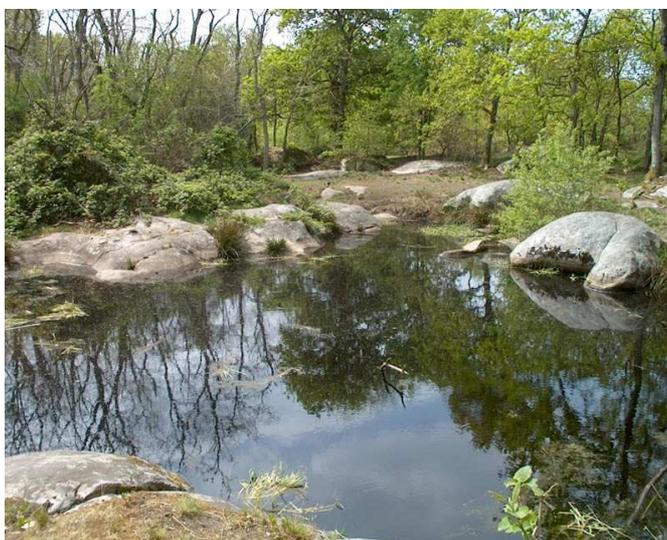
L'inventaire des amphibiens a été effectué à partir de points d'écoute (reconnaisances des émissions sonores des Anoures), de pêches à l'épuisette (Urodèles) et de prospections nocturnes à la lampe (détection des pontes, formes larvaires et adultes pour toutes les espèces).

➤ *La Platière de Télégraphe*

L'inventaire herpétologique de la Platière de Télégraphe a permis de recenser quatre espèces d'amphibiens (**Grenouille agile** *Rana dalmatina*, **Crapaud commun** *Bufo bufo*, **Triton palmé** *Triturus heveticus* et **Triton crêté** *Triturus cristatus*).

Le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) est inscrit à **l'annexe II de la Directive Habitat**. La platière accueille une population reproductrice (observations de larves) estimée à **plusieurs dizaines d'individus reproducteurs**.

Les individus ont été observés dans la mare la plus profonde et la plus grande des deux uniques points d'eau permanents de la platière. Des individus de l'espèce, dans sa phase aquatique, ont été observés de début avril jusqu'à mi-août.



Lieu de reproduction du triton crêté dans la mare de la Platière de Télégraphe

➤ *La Platière de Bellevue*

Une seule espèce d'amphibien a été recensé sur ce site : l'Alyte (*Alytes obstetricans*). L'espèce a été détectée au chant à l'extrémité ouest de la platière. Adapté aux milieux aquatiques temporaires, le mâle porte les œufs entre ses pattes arrière. Ainsi, le caractère temporaire des vasques de la platière semble lui suffire pour se reproduire.

LE TRITON CRETE *Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)

Une seule espèce d'amphibien, inscrite à l'annexe II, est concernée par la Directive Habitat : le triton crêté *Triturus cristatus*.

Description et identification de l'espèce :

Le Triton crêté est un urodèle de grande taille à peau verruqueuse contenant de nombreuses glandes. Les caractéristiques morphologiques mentionnées sur la [figure 2](#) permettent d'identifier de façon certaine, l'espèce. Seules des formes originales ou des hybrides avec le Triton marbré *Triturus marmoratus* (dénommé Triton de Blasius *Triturus blasii*) lorsque les deux espèces sont en sympatrie peuvent présenter des difficultés d'identification. De même, l'identification des larves peut se révéler délicate, notamment dans les premiers jours après l'éclosion des œufs.

Plusieurs ouvrages spécialisés abordent avec précisions les différents critères et variations morphologiques (ACEMAV, 2003 et ARNTZEN & HEDLUND, 1990 ; ZUIDERWIJK, 1990)

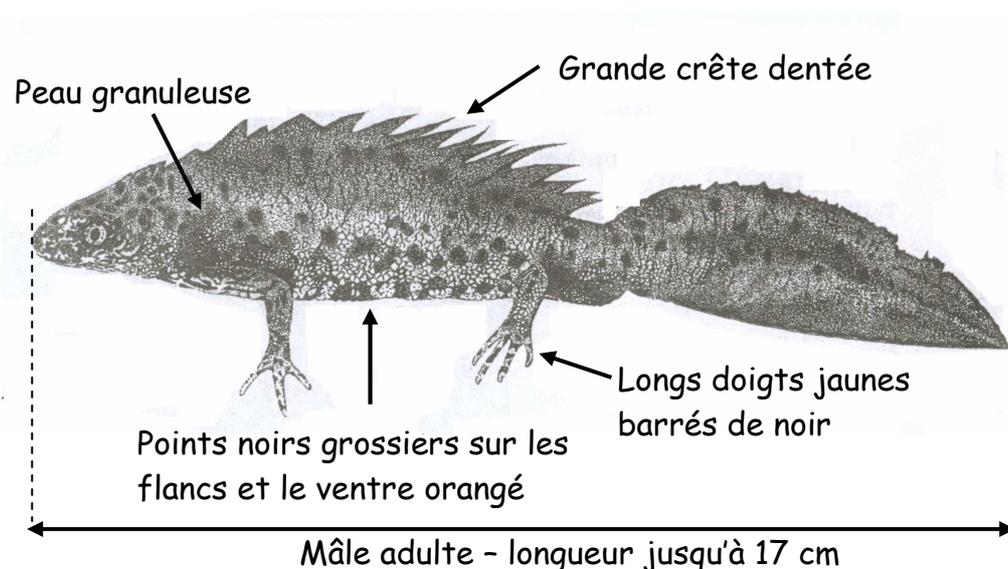


Figure n°3 Principales caractéristiques morphologiques d'un mâle de triton crêté *Triturus cristatus*.

Caractères biologiques :

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2-3 ans. La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres. Les mâles développent un rituel de cour spectaculaire auprès des femelles. La fécondation des ovocytes s'effectue à l'intérieur des voies génitales de la femelle lorsque cette dernière a capté le spermatophore déposé par le mâle sur le fond de la mare.

La femelle effectue une seule ponte par an ; les œufs, au nombre de 200-300 sont déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées de plantes aquatiques.

Après un développement embryonnaire de 15 jours environ, la jeune larve mène une vie libre. Sa croissance est rapide et après 3 à 4 mois, en moyenne, elle atteint 80 à 100 mm. La métamorphose survient alors; elle consiste extérieurement en une perte progressive des branchies. Les jeunes vont ensuite quitter le milieu aquatique et devenir terrestres.

La durée de vie est voisine de 10 ans en plaine, elle augmente légèrement en altitude.

Activité

Les jeunes et les adultes de Triton crêté hibernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches. Durant cette période, ils sont en vie ralentie et ne se nourrissent pas. L'estivation a lieu sous les pierres en période de sécheresse. Il est possible d'observer des concentrations d'individus mâles et femelles dans des zones un peu plus humides.

Alors que les larves de Triton crêté sont aquatiques, les adultes mènent principalement une vie terrestre. Leur phase aquatique est limitée à 3-4 mois dans l'année, au moment de la reproduction; ils peuvent rester dans l'eau jusqu'au début de l'été.

Le Triton crêté est une espèce diurne au stade larvaire, mais il devient nocturne après la métamorphose. En période de reproduction, les adultes passent la journée le plus souvent en eau profonde, cachés parmi les plantes aquatiques. La nuit, ils se déplacent lentement au fond de l'eau, dans des zones peu profondes. S'ils se sentent menacés, ils gagnent des profondeurs plus importantes. En dehors de cette période, les individus se rapprochent des berges de plans d'eau, le soir et durant la nuit.

Régime alimentaire

Les larves sont carnivores, ils mangent des larves planctoniques au début de leur développement puis, progressivement, capturent des proies plus volumineuses (copépodes, larves d'insectes, vers). Extrêmement voraces, ils chassent principalement à vue ou à l'affût. Les adultes sont également des prédateurs, aussi bien dans le milieu aquatique que sur la terre ferme. La mobilité des proies et leur abondance conditionnent le régime alimentaire constitué principalement de petits mollusques, vers, larves diverses, auxquels peuvent s'ajouter des têtards de grenouille ou de tritons.

Caractères écologiques :

Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans des zones bocagères avec prairies et plus occasionnellement dans des carrières abandonnées, des zones marécageuses, des mares dunaires. Mais il est également connu en milieu forestier comme c'est le cas ici.

Il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection.

Celles-ci sont généralement vastes, l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau, relativement profondes (de l'ordre de 0,5-1 m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Ainsi, sur le site, il se reproduit exclusivement dans la mare permanente la plus profonde. Il est important que les mares présentent, au moins sur une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du Triton. Des observations ont montré qu'il était capable de coloniser des milieux récents relativement pauvres en végétation; c'est le cas de mares créées sur un substrat sablonneux dans des dunes du département du Nord.

Triturus cristatus occupe généralement des eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligo-mésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton.

Il peut cohabiter avec d'autres amphibiens : Tritons palmé, ponctué (*Triturus vulgaris*) et alpestre, Rainette verte (*Hyla arborea*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Grenouille verte (*Rana esculenta*).

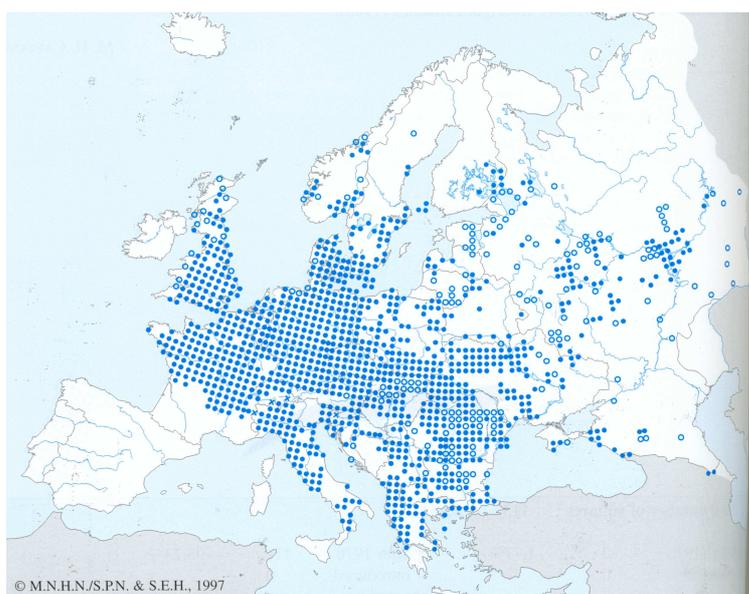
Les prédateurs du Triton crêté sont nombreux. En milieu aquatique, il s'agit notamment des poissons carnivores. En phase terrestre, les corvidés et le Héron cendré (*Ardea cinerea*) sont des prédateurs occasionnels, de même que les reptiles tels que la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Statuts juridiques de l'espèce :

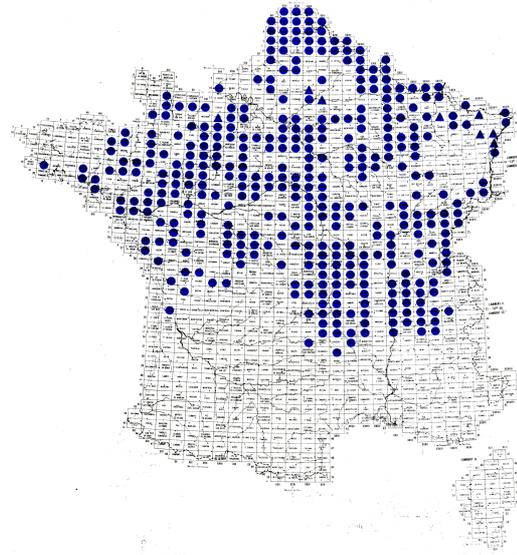
- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce d'amphibien protégée au niveau national en France (art. 1er)
- Cotation UICN : Monde : Faible risque (dépendant de mesures de conservation) ; France : Vulnérable

Répartition et état des populations :

L'aire de répartition du Triton crêté couvre une grande partie de l'Europe. L'espèce atteint la Scandinavie (jusqu'à environ 67°N) au nord et les pentes orientales des Monts de l'Oural au nord-est. Au sud, elle descend jusqu'aux Alpes d'une part et au sud-ouest de la Roumanie d'autre part. D'est en ouest, elle est connue du centre de la Russie jusqu'à la France.



En France, le Triton crêté est plus fréquent en plaine, mais on le rencontre dans une large gamme altitudinale : environ du niveau de la mer jusqu'à un peu plus de 1000 m. Il est présent dans la moitié nord du pays. En dehors d'une expansion dans le Massif Central, l'espèce ne dépasse guère une ligne La Rochelle-Grenoble. Cette limite semble déterminée par les conditions climatiques et par la compétition avec le Triton marbré.



Menaces potentielles :

Evolution et état des populations

Il est généralement reconnu que l'espèce est en régression un peu partout en Europe. Elle apparaît particulièrement menacée dans les pays voisins de la France : Suisse, Allemagne, Bénélux.

En France, la situation varie en fonction des situations locales : *Triturus cristatus* n'est pas particulièrement menacé dans le Massif Central. Il en est de même dans des régions riches en prairies, telles que l'Orne ou la Mayenne. Dans d'autres régions, marquées par une agriculture intensive par exemple, l'espèce est beaucoup plus rare : c'est le cas de la Picardie, de quelques départements de l'est de la France (Vosges...). Dans la partie sud de l'aire, les populations sont beaucoup plus disséminées. On notera l'existence de trois populations isolées dans le Gard.

La Platière de Télégraphe qui accueille une population très isolée et de petite dimension semble fragile et menacée. Les mesures de gestion devront considérées l'ensemble des habitats de l'espèce, c'est-à-dire l'habitat aquatique mais également terrestre.

Menaces potentielles

La population semble menacée par sa petitesse et son isolement. Des interventions de curage sur la mare de reproduction pourraient avoir des effets dévastateurs, d'autant plus s'ils étaient conduits pendant la période de reproduction. Dans tous les cas, aucuns travaux de curage ne doit avoir lieu sur la mare car des individus peuvent l'occuper potentiellement toute l'année comme les larves par exemple qui peuvent hiverner. De même, des travaux sylvicoles menés pendant la période d'hivernage où les animaux se réfugient sous les souches, rochers, terriers, etc. pourraient avoir un impact négatif fort sur la population.

Enfin, l'introduction et le lâcher par le public de poissons ou de tortues d'élevage doivent être strictement interdits. Des poissons carnivores (Perche soleil - *Lepomis gibbosus* -, centrarchidés), lorsqu'ils sont introduits dans les mares, peuvent causer de gros dégâts dans les populations de larves.

Définition de la problématique liée au Triton crêté sur le site de la Platière de Télégraphe

Contexte général

Il est aujourd'hui admis que les pratiques agricoles anciennes ont favorisé les populations d'amphibiens (ARNTZEN & TEUNIS, 1993). Ces pratiques offraient aux animaux une mosaïque d'habitats terrestres diversifiés et des habitats aquatiques par la création de mares abreuvoirs destinées à l'élevage. Face à l'intensification de l'agriculture (développement de la mécanisation et de la monoculture sur de grandes surfaces), les mares ont perdu leurs fonctions premières et sont, aujourd'hui, souvent identifiées comme une gêne pour diverses raisons que nous ne développerons pas ici. Plus récemment, leur fonction de « bassin d'orage » face au problème de ruissellement et d'érosion des sols ainsi que leur valeur biologique en tant qu'îlot de biodiversité sont de plus en plus reconnues.

L'inventaire des mares du massif et des alentours nous a appris qu'il n'existe que deux points d'eau permanents :

- la mare de la Platière de Télégraphe où se reproduit le triton crêté,
- une mare au nord du massif au milieu des plaines cultivées (photographie ci-dessous) ou aucune prospection d'amphibien n'a été réalisée.



Suivant l'analyse bibliographique précédente, il apparaît que le triton crêté est préférentiellement une espèce de milieu ouvert. Face au constat de disparition des mares et à la vue des connaissances écologiques de l'espèce, nous posons l'hypothèse que **le site de reproduction de la Platière de Télégraphe constitue un site refuge pour l'espèce suite à la disparition d'anciennes mares, notamment dans les terres agricoles aux alentours du massif.**

L'habitat forestier semble ainsi constituer un milieu de substitution pour cette espèce comme c'est le cas pour de nombreuses espèces dans divers groupes taxonomiques.

La problématique

Les capacités de dispersion de l'espèce sont variables suivant les auteurs mais peuvent-être estimées en moyenne à 1 kilomètre par an grâce à des méthodes de capture/recapture (Arntzen & Wallis, 1991 in Arntzen & Teunis, 1993).

De ce fait, même si l'espèce semble opportuniste quant à ces lieux de ponte (Arntzen et Teunis, 1993), l'absence de points d'eau permanents au-delà d'un kilomètre laisse suggérer un isolement total de cette population. Nous expliquons alors sa survie grâce à la relative longévité des adultes estimée entre 4 et 15 ans dans une étude menée en Suède (Hagström, 1979).

L'isolement de la population de la Platière de Télégraphe la rend extrêmement sensible et menacée de disparition (faible nombre d'individus, réservoir génétique limité...). Enfin, le gestionnaire n'est pas à l'abri d'une pollution de la mare par vandalisme ou toute autre modification d'ordre anthropique (introduction de poissons carnivores...) ou naturelle (période sèche prolongée...).

Ainsi, l'objectif de conservation sera de multiplier les lieux de pontes de l'espèce à partir de la seule population souche. Ceci devrait être atteint en multipliant les mares et les corridors biologiques au sein du massif mais aussi en dehors. L'expansion souhaitée de la population devrait assurer un brassage génétique suffisant permettant la pérennité de l'espèce sur le long terme.

2.2.2.2. L'Ecaïlle chinée (*Euplagia quadripunctaria*) Code Natura 2000 : 1078*



Photographie Platière de Télégraphe

L'Ecaïlle chinée (*Euplagia quadripunctaria*) est une espèce ubiquiste, banale en Ile-de-France et sur le territoire national. La chenille est polyphage et l'espèce fréquente des milieux très divers, secs ou humides, anthropiques ou naturels.

Elle a été relevée sur les 2 platières (Télégraphe et Bellevue). Les cahiers d'habitats stipulent que seule la sous espèce endémique de l'Ile de Rhodes est menacée en Europe et que cette espèce ne nécessite pas, en France, la mise en œuvre de mesure de gestion.

2.2.3. Les autres espèces d'intérêt patrimonial prises en compte dans le DOCOB

Les platières hébergent de nombreux milieux naturels et espèces remarquables. Parmi celles-ci, une attention particulière est portée sur le site aux espèces végétales suivantes, toutes légalement protégées en Ile-de-France (*) ou en France (**):

➤ **Sur la Platière de Télégraphe**

- *Crassule de Vaillant (Crassula vaillantii)**
- *Orpin velu (Sedum villosum)**
- *Orpin de Bologne (Sedum sexangulare)**

➤ **La Platière de Bellevue**

- *Renoncule à noeuds fleuris (Ranunculus nodiflorus)***
- *Hutchinsie (Hornungia petraea)**
- *Carex de haller (Carex halleriana)**
- *Silène visqueux (Silene viscaria)**

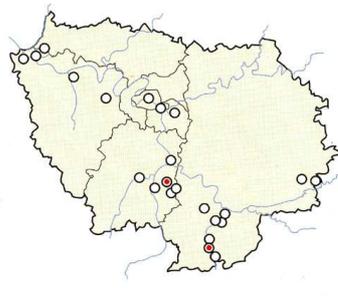
➤ **La Platière de Télégraphe**

L'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*)

L'Orpin de Bologne est une espèce rare en France (Fournier, 1961). Elle est légalement protégée en Ile-de-France, très rare et en forte régression comme en témoigne les cartes ci-dessous.



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

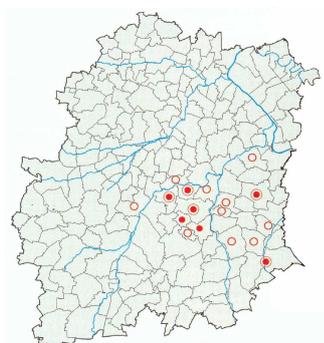


Caractéristique des végétations éparces et pelouses sur dalles, rochers et vieux murs, l'Orpin de Bologne occupe sur le site une dizaine de mètres carrés, répartis en deux petites tâches d'environ 5m² sur la platière.

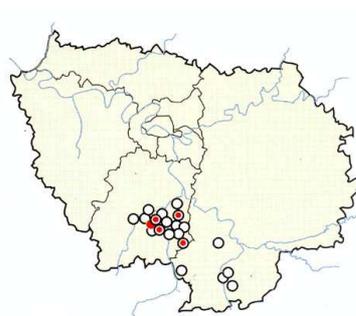
La Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*)



Considérée comme très rare en France par Fournier (1961), la Crassule de Vaillant est sans aucun doute l'une des espèces les plus intéressantes de ce site. Légalement protégée en Ile-de-France, cette espèce présente encore un bastion important dans l'Essonne. Ce pôle majeur renforce le rôle du Département pour la sauvegarde de l'espèce en France.



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

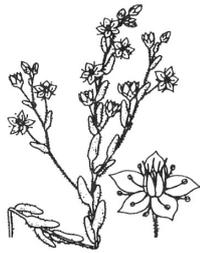
Caractéristique des milieux siliceux temporairement immergés, elle occupe sur le site deux vasques boueuses piétinées par les promeneurs et les VTT, de part et d'autre du GR.

Cet aspect « rudéral » des stations à Crassule de Vaillant a également été constaté dans l'ouest de la France (territoire du Conservatoire Botanique de Brest) où elles sont localisées sur des parkings, des lieux fréquentés... (Franck Nardy, comm. pers.).

Sur les deux vasques de la platière, chaque population occupait environ 1m² et comporte plusieurs dizaines d'individus (environ 70 et 50 pieds observés début Juin). Un gradient est observable depuis le milieu du GR où l'intensité du piétinement empêche le développement de l'espèce. Puis, on peut distinguer une frange boueuse où les premiers pieds chétifs et mal venants commencent à apparaître. Ensuite, on remarque une situation optimale où les pieds sont bien développés. Enfin, une zone où la densité de la végétation empêche à nouveau le développement de cette annuelle.

Lors d'une prospection mi-juillet et suite à un orage, les vasques étaient à nouveau en eau. Après assèchement, sur la vasque localisée au sud du GR, aucun pied n'a été observé mais sur la vasque située au nord, la population était bien plus belle que lors de la prospection de Juin, atteignant une centaine d'individus, globalement beaucoup mieux développés que le mois précédent. Cette situation illustre bien le caractère à « éclipse » de ces espèces spécialisées, caractéristiques de ces milieux amphibies temporaires

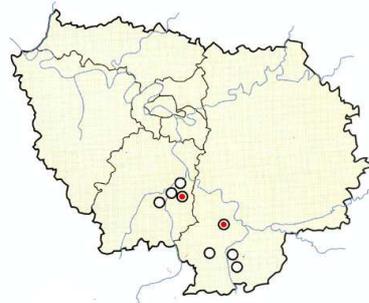
L'Orpin velu (*Sedum villosum*)



L'Orpin velu (*Sedum villosum*) est très rare dans l'Essonne et en Ile-de-France, légalement protégée au niveau régional mais qui n'a pas été observé en 2005. Il a été vu pour la dernière fois en 2000 par Alain Fontaine (comm. pers.) disséminé le long du GR où il apparaît moins hygrophile que la Crassule de Vaillant, espèce avec laquelle il est fréquemment associé.



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

L'absence d'observation en 2005 de l'Orpin velu illustre à nouveau le caractère à « éclipse » de ces espèces caractéristiques des milieux amphibies temporaires qui se développent uniquement lorsque les conditions hydriques stationnelles leur sont favorables.

➤ *La Platière de Bellevue*

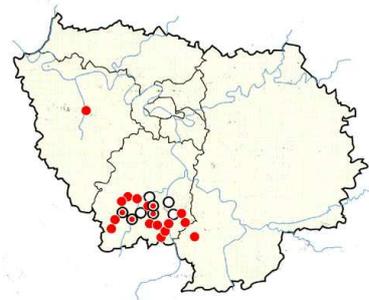
La Laïche de Haller (*Carex halleriana*)



Cette laïche légalement protégée en Ile-de-France reste encore assez fréquente dans l'Essonne. Citée de Carrière & Dufrêne en 1999 dans la fiche ZNIEFF, elle n'a pourtant pas été observée lors de cette étude. L'unique mention (Gauthiers, 1994) ne précise pas la localisation des stations ni l'importance des populations. Non retrouvée en 2005, cette plante caractéristique des pelouses calcaires thermophiles est fort discrète et difficile à détecter. Elle se peut être encore présente sur le site.



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

L'Hutchinsie (*Hornungia petraea*)

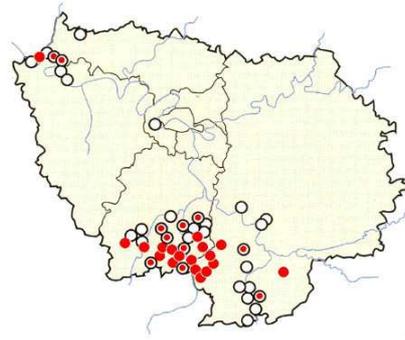


A l'instar de l'espèce précédente, l'Hutchinsie a été observée par Gauthiers en 1994 mais n'a pas été revue en 1999 et 2005.

C'est également une espèce assez commune dans l'Essonne comme en témoigne les cartes ci-dessous.



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

Le Silène visqueux (*Silene viscaria*)

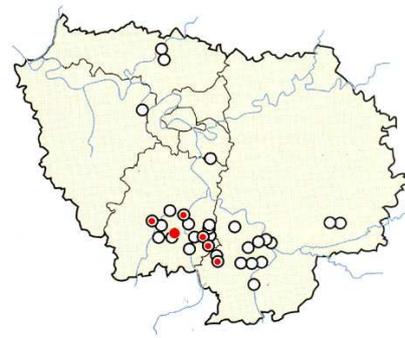


Le Silène visqueux est une espèce très rare et légalement protégée en Ile-de-France. Elle est caractéristique des ourlets thermophiles.

2 stations regroupant 18 souches ont été observées sur le rebord sud de la platière en 1999 (Carrière & Dufrene) auxquelles s'ajoute 1 pied observé le long d'un chemin. En 2005, seulement 2 pieds fleuris ont été retrouvés sur le rebord sud (prospection trop tardive ?).



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



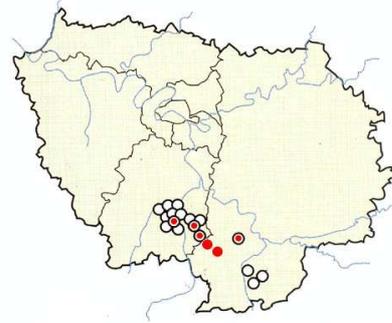
Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

La Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*)

Cette espèce est probablement l'une des plus remarquables du site. Elle est mentionnée dans le Livre rouge de la flore menacée de France (Olivier & al, 1995), tome 1 comme espèce prioritaire. L'examen des cartes de répartition de cette renoncule montre immédiatement son extrême rareté sur le territoire français et européen (carte p.47).



Répartition en Essonne
(Arnal et Guittet, 2004)



Répartition en Ile-de-France
(Arnal, 1996)

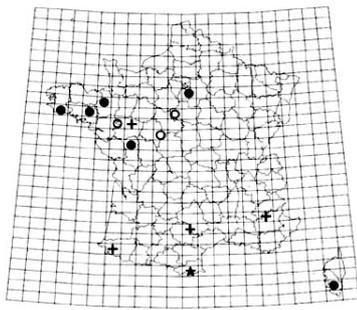


Photographie prise en 2005

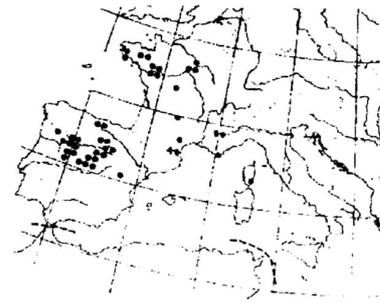
En Ile-de-France cette espèce n'est présente qu'entre Fontainebleau (77) et D'Huisson-Longueville (91). Une étude récente effectuée sur la conservation de cette espèce semble indiquer que *R. nodiflorus* forme, à l'échelle régionale, une métapopulation, avec cependant des possibilités d'échanges (flux de gènes) très réduits entre platières et un caractère d'autocompatibilité et d'autogamie bien marquée (Kirchner, 1999).



Vue de la mare temporaire à *R. nodiflorus* en mars 2005



Répartition en France
d'après Olivier & al. (1995)



Répartition en Europe d'après JALAS, J. &
SUOMINEN, J. (1972-1996)

En dehors des fluctuations interannuelles des populations, liées au régime hydrique des mares, la dynamique de cette espèce dépend étroitement du degré d'ouverture du milieu. En 2005 une quarantaine de pieds ont été dénombrés sur quelques décimètres carrés. Leur port étiolé suggérait un état hydrique défavorable de la mare au cours de leur développement (printemps trop sec ?).

2.3. INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

2.3.1. Les usages

Sur ce massif forestier périurbain, les usages sont caractéristiques de ce type d'espace. La Platière de Télégraphe au cœur de la forêt départementale des Grands Avaux est soumise à une importante fréquentation par le public. Les usages se déclinent de différentes façons mais concernent essentiellement les sports de nature (promenade, randonnée pédestre, motocyclettes tout terrain, quads, varappe et VTT). Ces principaux usages sont accompagnés de pratiques secondaires comme la cueillette des champignons, les sorties naturalistes, des fêtes nocturnes... Le cumul de ces pratiques peut avoir des effets négatifs sur les communautés végétales de la platière.



La Platière de Bellevue est moins fréquentée par le public. Contrairement à la précédente, la zone est soumise sur les parcelles privées à des activités de chasse aux gros gibiers sous forme de battues pendant les périodes réglementaires ainsi que d'une activité de chasse « diffuse » comme en témoigne les nombreuses cartouches observées sur le terrain. La pratique de la chasse est interdite sur l'ensemble des propriétés départementales.

2.3.2. Les actions d'aménagements et de gestion déjà engagées

➤ *La Platière de Télégraphe*

Entre 1995 et 2005, un programme de mise en valeur de la platière a été mis en place par l'ONF sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général. Différents travaux ont été entrepris durant cette période :

1995 :

- délimitation du site par deux chicanes,



- enlèvement du bois mort, des Ericacées, des cépées de chênes et ronces et nettoyage de la grande mare, élagage.
- enlèvement des dépôts d'ordures,
- entretien mis en place par dévitalisation des rejets de robiniers et pieds de ronces,
- mise en place de panneaux d'information.



Exemple de panneau installé aux entrées de la platière

Les aménagements subissent régulièrement des détériorations par vandalisme. Des blocs de grès ont alors été disposés afin d'empêcher l'accès des véhicules motorisés.



Divers aménagements à l'entrée du sentier menant à la platière

- Création de sentiers VTT de contournement du site avec mise en place de panneaux et d'un système de fléchage.

1996 :

- première phase de travaux de réhabilitation de la deuxième mare (débroussaillage de la platière, abattage et enlèvement du bois mort, débroussaillage du chemin de la Tour du Télégraphe).

1997 :

- deuxième phase de travaux de réhabilitation de la deuxième mare (calcul de la matière organique accumulée, curage de la mare principale et de la petite mare, dévitalisation des rejets de saules avec arrachage après effet du dés herbant, traitement des abords des mares contre les ronces et rejets arbustifs, exportation des végétaux après assimilation du traitement),
- entretien du site (côté carrière et contre bas du site, abattage des cépées de chênes, châtaigniers et bouleaux, arrachage des Agrostis et plants de chênes, évacuation des rémanents),
- entretien de la première mare (traitement foliaire contre les ronces et les rejets de robiniers, troènes et églantiers, suppression des végétaux traités par débroussaillage, ramassage et évacuation, arrachage manuel de 20 rejets de robiniers bouquetés).

1998 :

- entretien et modification de l'accès au site suite à de nombreux actes de vandalisme (notamment maçonnerie et enlèvement des graffitis à la tour du Télégraphe)
- démontage partiel des palissades,
- pose d'un panneau de type « HYDRA » en remplacement du précédent vandalisé,



Nouvelle dégradation d'un panneau en 2005/2006

- démontage des renforts métalliques,
- évacuation des gravats.

1999 :

- achats et pose de six nichoirs à chauve-souris (site de la grande mare),
- pose d'une barrière métallique réglementant l'accès à la platière située à la tour du Télégraphe.

2000 :

- coupe des rejets ligneux et évacuation,
- entretien du mobilier bois,

- tonte des abords et abattage de bois morts,
- entretien du site autour des nichoirs à chiroptères.

2001 :

- apport de blocs de grès afin de créer des sites d'hibernation pour la faune herpétologique.

2002 :

- entretien du site herpétologique (débroussaillage léger)
- entretien du site à chiroptères.

2003 :

- intervention sur la végétation (brachypodes, bois mort...)
- broyage des branchages, évacuation de l'ensemble des déchets organiques,
- fauchage du chemin de la tour du Télégraphe et du chemin de la carrière,
- épandage de dévitalisant pied par pied sur les rejets arbustifs, ronces et baliveaux,
- entretien de la végétation à la carrière,
- coupe à blanc au niveau du chemin sud de la carrière et dévitalisation pied par pied (confection de deux placettes témoins),
- entretien de la végétation à la platière (brachypodes fauchés et formation d'épis pour protéger les plantes rares, élimination des arbres morts, robiniers, ronces et rejets arbustifs),
- éradication des ronces, des rejets arbustifs et des semis de chênes de la grande mare. Abattage d'un chêne mort et enlèvement des produits.

2004 :

- mise en valeur du sedum sur la platière par arrachage des ronces et des rejets de robiniers, après traitement chimique (sulfamate d'ammonium),
- fauchage des lisières.

2005 :

- entretien des chemins.

➤ *La Platière de Bellevue*

Divers aménagements légers ont été réalisés récemment sur cette platière.



Mise en place d'une signalétique très légère sur le site



Limitation des accès motorisés aux entrées



Des bancs de grès ont été installés au niveau des belvédères. Favorisant le stationnement juste à proximité des pelouses d'intérêt communautaire, ces aménagements risquent de provoquer une rudéralisation et une banalisation de ces micro-stations.

On peut également s'interroger sur l'importance de ce type d'ouvrages sur un site encore vierge d'aménagement anthropique et très peu fréquenté par le public.



Sur le panorama ci-dessus on observe une clairière réouverte dans la chênaie pubescente. L'ouverture régulière de clairières avait été préconisée dans le plan de gestion (Carrière & Dufrene, 1999) sur la base d'expériences anglaises afin de favoriser le développement de diverses populations de papillons diurnes (*Melicta*, *Hipparchia*...).

Enfin, comme signalé au paragraphe 2.2.1.2, une pinède sur landes a également été réouverte récemment.

2.3.3. Identification des acteurs

➤ *La Platière de Télégraphe*

Superficie de l'entité : 11,4 ha

Acteurs concernés : Conseil Général de l'Essonne, Commune de Champcueil, Office National des Forêts, Association Naturessonne

Propriétaire : Conseil Général de l'Essonne

➤ *La Platière de Bellevue*

Superficie de l'entité : 13,09 ha

Acteurs concernés : Conseil Général de l'Essonne, Commune de Moigny sur Ecole, Office National des Forêts, Association Naturessonne

Propriétaire : Conseil Général de l'Essonne et propriétaires privés

2.4. SYNTHESE DES DIFFERENTS TYPES DE PERTURBATIONS MISES EN EVIDENCE SUR LE SITE NATURA 2000 DES «BUTTES GRESEUSES DE L'ESSONNE »

Suite à ce diagnostic, il apparaît que les problématiques relatives aux différents types de perturbations sont proches entre les deux platières et résultent essentiellement de la fréquentation du site.

Toutefois, leur influence est variable entre les deux platières. La Platière de Télégraphe est soumise à une fréquentation beaucoup plus importante que celle de Bellevue. Les actes de vandalisme menés sur le mobilier bois mettent en évidence les difficultés à gérer cet espace.

Face à ce constat, les aménagements futurs devront être légers et prendre en compte ces contraintes afin d'être durables et de limiter au maximum les interventions sur le milieu.

3. HIERARCHISATION DES ENJEUX

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces est un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions.

Cette hiérarchisation doit permettre de définir des priorités en matière de conservation reposant sur la conservation des espèces et des habitats de valeur patrimoniale en estimant d'autre part les menaces qui pèsent sur ces habitats et/ou espèces.

3.1. HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1.1. Méthodologie

La méthode d'évaluation se base sur des critères d'ordre biologique et écologique. Pour chaque critère, deux à trois niveaux de valeurs sont associés, notés de 1 à 3 dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Les milieux sont ensuite classés selon la note globale obtenue.

3.1.2. Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

Six habitats d'intérêt communautaire sont recensés sur le site. Les surfaces occupées peuvent être très faibles (quelques m² pour les pelouses sur dôme -8230- et pour la végétation annuelle des rives exondées -3130) ou plus étendues telle les landes qui occupent plus de 2 hectares sur la Platière de Bellevue.

Pour les six habitats communautaires les critères d'évaluation utilisés sont :

- Intérêt floristique de l'habitat

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales bénéficiant de statut de protection.

Espèce notée rare à très rare : NOTE = nbre d'espèces x 1

Protection régionale : NOTE = nbre d'espèces x 2

Protection nationale : NOTE = nbre d'espèces x 3

Répartition des espèces végétales remarquables par habitats Avec N = nombre d'espèces rare à très rare ; R = nombre d'espèce protégée en IDF ; F = nombre d'espèces protégées en France.

Habitats	Platière de Télégraphe			Platière de Bellevue		
	N	R	F	N	R	F
Végétation annuelle des rives exondées (3130)	3	1	0	2	0	1
* Landes sèches (4030)	0			0		
Pelouse ouverte à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales (2330)	0			1		
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210)	2			2		
Végétation chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles (8220)	0			1		
Pelouse pionnière sur dôme rocheux (8230)	4	1		4		

Le tableau ci-avant présente la répartition des espèces végétales remarquables par habitats et permet de calculer une note d'intérêt floristique et faunistique de l'habitat.

➤ Etat de conservation de l'habitat ; typicité

Ce critère exprime le degré de conservation de l'habitat par rapport à l'état optimal connu au travers de la bibliographie nationale. On retiendra trois niveaux notés de 1 à 3 : passable – bon – excellent.

➤ Superficie de l'habitat

Ce critère est analysé par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale ou nationale pour l'habitat concerné. On retiendra trois niveaux noté de 1 à 3 : insignifiante – moyenne – significative.

➤ Fragilité naturelle de l'habitat

Ce critère prend en compte les conséquences de l'évolution naturelle des peuplements sur l'habitat en matière de dégradation ou de concurrence avec d'autres habitats (évolution spontanée des peuplements) ou encore les conséquences des actions anthropiques sur les habitats. On retiendra trois niveaux noté de 1 à 3 : stable – fragile - menacé.

➤ Note globale

La note globale est présentée dans le tableau ci-dessous. La note est multipliée par deux pour l'habitat 4030 « landes sèches », habitat d'intérêt communautaire.

Classement hiérarchisé des habitats d'intérêt communautaire de la Platière du Télégraphe

Code	Habitat	Intérêt	Typicité	Superficie	Fragilité	Note
3130	22.32 : végétation annuelle des rives exondées	5	2	1	3	11
4030	31.2 : Landes sèches	0	1	1	1	3
2330	64.1*35.2 : Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentale	0	1	1	2	4
6210	34.32 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	2	2	1	2	7
8220	62.2 : Végétation chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles	0	1	1	1	3
8230	62.3 : Pelouse pionnières sur dôme rocheux	6	3	1	3	13

Classement hiérarchisé des habitats d'intérêt communautaire de la Platière de Bellevue

Code	Habitat	Intérêt	Typicité	Superficie	Fragilité	Note
3130	22.32 : végétation annuelle des rives exondées	4	2	1	3	10
4030	31.2 : Landes sèches	0	1	2	1	4
2330	64.1*35.2 : Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentale	1	1	1	2	5
6210	34.32 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	2	2	1	2	7
8220	62.2 : Végétation chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles	1	2	1	1	5
8230	62.3 : Pelouse pionnières sur dôme rocheux	4	3	1	3	11

3.1.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire et/ou légalement protégée

Une seule espèce animale d'intérêt communautaire est présente sur le site au niveau de la mare permanente de la Platière de Télégraphe : *Triturus cristatus* (triton crêté).

Au total sept espèces végétales d'intérêt communautaire, protégée en Ile de France ou en France, sont présentes sur le site. Elles sont inféodées aux habitats suivants :

- Végétation annuelle des rives exondées (NATURA2000 : 3130) : La Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii* (Willd.) Roth), la Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus* L.) et l'Orpin velu (*Sedum villosum*) signalé en 1999 sur la Platière de Télégraphe associé à La Crassule de Vaillant ;
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux (NATURA2000 : 8230) : L'Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*), l'espèce constitue deux petites tâches d'environ 5 m² ;
- Le Silène visqueux inféodé aux ourlets thermophiles est présent sur la Platière de Bellevue.

Deux autres espèces, signalées sur la Platière de Bellevue, n'ont pas été retrouvées en 2005 : la Laïche de Haller et L'Hutchinsie. Les espèces peuvent être encore présentes sur le site.

De la même façon que pour les habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire et/ou légalement protégée afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions à entreprendre.

Les critères retenus pour cette évaluation sont :

- La rareté de l'espèce au niveau régional et national

Noté : Très rare : 3 ; rare : 2 et assez rare : 1

La note est multipliée par deux pour les espèces protégées en Ile de France et multipliée par trois pour une protection nationale. Les espèces déterminantes ZNIEFF en Ile de France sont dotées d'un bonus de 1 point et deux points supplémentaires sont attribués aux espèces inscrites sur le livre rouge de la flore menacée de France.

➤ L'exigence de l'espèce en terme d'habitat

Ce critère permet de différencier les espèces peu exigeantes c'est-à-dire aptes à coloniser plusieurs habitats, des espèces très exigeantes qui restent inféodées à un ou deux habitats tout au plus. Le critère est noté de 1 à 3 en fonction d'une exigence croissante.

➤ La stabilité de la population sur le site

Ce critère tente d'évaluer la stabilité de l'espèce au travers d'inventaires anciens. Les espèces non revues ou en nette régression sont dotées d'une note de 1 ; les variations d'effectifs au sein d'un peuplement, lorsqu'elles sont clairement liées au caractère à éclipses des espèces sont notées 2, enfin les populations stables dans le temps sont notées 3.

➤ Les effectifs ou la surface occupée par l'espèce sur le site

Les effectifs actuels constituent un critère permettant d'appréhender la capacité de conservation de l'espèce sur le site. De forts effectifs permettent de garantir plus aisément la survie de l'espèce. Les espèces non revues lors des derniers inventaires effectuées sont notées 0, la notation des autres espèces est évaluée à 1 : effectif très faible.

➤ La représentativité du site pour cette espèce

Ce dernier critère permet de juger de l'importance du site pour la conservation de l'espèce. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels et à la typicité de l'habitat dans le site.

Classement hiérarchisé des espèces d'intérêt patrimonial

Espèce	Rareté	Exigence	Stabilité	Effectif	Représentativité	Note
<i>Triturus cristatus</i>	1 x3 + 2	2	3	1	1	12
<i>Crassulla vaillantii</i>	2x2 +1	3	2	1	2	13
<i>Sedum villosum</i>	3 x 2	3	1	0	1	11
<i>Sedum sexangulare</i>	3x2 +1	3	2	1	2	15
<i>Carex halleriana</i>	3x2	2	1	0	1	10
<i>Hornungia petraea</i>	3x2	2	1	0	1	10
<i>Ranunculus nodiflorus</i>	3x3 +2	3	3	1	1	16
<i>Silene viscaria</i>	2	2	1	1	1	7

3-1-4 Conclusion

Sur les deux platières, les pelouses sur dômes rocheux et les gazons amphibies constituent les deux habitats présentant le plus grand intérêt patrimonial. Ils comportent, notamment sur la Platière de Télégraphe, de nombreuses espèces caractéristiques à valeur patrimoniale d'intérêt régional.

Sur la Platière de Bellevue, ces deux habitats présentent des cortèges d'espèces caractéristiques appauvris. Cependant on note au niveau des gazons amphibies la présence de la Renoncule à fleurs en boule, protégée en France.

Les landes sèches présentent des potentialités très moyennes sur le site du Télégraphe. Elles sont très peu diversifiées sur la Platière de Bellevue où elles correspondent exclusivement à un faciès à callune.

Les pelouses calcicoles hébergent une flore typique ainsi que quelques orchidées comme l'Orchis singe ou la Barbe de bouc.

Les autres milieux semi-ouverts présentent une faible typicité et des cortèges moins caractéristiques. Les fonds sableux mobiles sont peu végétalisés, on observe ponctuellement des pelouses vivaces à Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*).

Ces milieux sont généralement liés aux activités anthropiques (chemins, carrières) excepté l'habitat 8220 (végétation chasmophytique des pentes rocheuses) de la Platière de Bellevue qui présente une origine naturelle.

Au sein des espèces d'intérêt patrimonial, les espèces inféodées aux gazons amphibies et au pelouses sur dôme constituent les espèces prioritaires (*Ranunculus nodiflorus*, *Sedum sexangulare*, *Crassula vaillantii* et *Sedum villosum*). Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) constitue également une espèce cible.

3-2 MENACES ET ENJEUX

3.2.1 Menace sur les habitats et la flore associée

Dans le chapitre « Analyse Ecologique », les principales menaces d'origines naturelles et anthropiques qui pèsent sur les habitats naturels sont listées. L'effet de ces menaces est progressif et les menaces qui pèsent sur les habitats présents n'ont pas toutes le même caractère de gravité.

Sur la Platière du télégraphe, le principal danger actuel pour les habitats 3130 (végétation annuelle des rives exondées) et 8230 (Pelouse pionnières sur dôme rocheux) est l'importante fréquentation du public et la destruction par piétinement qui en résulte.

La menace secondaire est représentée par la colonisation de l'habitat 3130 par les grandes herbes vivaces et la diminution de l'éclaircissement.

L'habitat 8230 est moins concerné par une colonisation secondaire; cependant le maintien d'un éclaircissement important garanti le bon état de conservation de cet habitat.

La menace qui pèse sur les autres habitats présents sur les platières résulte essentiellement des risques de fermeture par envahissement du milieu par la végétation ligneuse.

3-2.2 Menaces sur les espèces animales

➤ Le Triton crêté

La population de la Platière de Télégraphe est isolée et représentée que par quelques individus.

Les principales menaces, développées dans la description et l'analyse écologique, sont :

- Le curage et les travaux sylvicoles durant la période hivernale ;
- L'empoisonnement ou le lâcher de Tortue de Floride ;
- L'isolement de la population qui occupe la seule mare permanente de la platière.

3.3. CONCLUSION

En terme de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. On constate que c'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue la deuxième menace sur le site. Cette menace concerne tous les habitats remarquables présents.

La préservation des habitats de pelouses ainsi que le maintien de la qualité des autres habitats moins typiques sur le site passe nécessairement par la mise en place de différents moyens visant à limiter et à encadrer la fréquentation du site. Certaines actions ont déjà été mises en place par le Conseil Général de l'Essonne. En terme de gestion de la végétation, les préconisations concernent la poursuite des éclaircies dans les boisements afin de maintenir un éclaircissement suffisant sur les habitats prioritaires.

La population de Triton crêté présente également un degré de menace fort compte tenu de son isolement et de la faible taille de la population. Le maintien durable de la population passe par une multiplication des lieux de pontes, associée à l'aménagement de corridors biologiques.

4. PROGRAMME D' ACTIONS

4.1. DEFINITION DES OBJECTIFS DE SITE

4.1.1- Objectifs prioritaires

Ces objectifs concourent à la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire tout en tenant compte des activités humaines locales.

- **Conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts)**

Il convient de maintenir ces habitats tant au niveau de la qualité que de la surface qu'ils occupent. Les actions de conservation portent essentiellement sur le contrôle du développement de la végétation ligneuse et sur le contrôle de la fréquentation du public, visant à limiter le piétinement de ces formations fragiles.

- **Maintien des habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire**

La population du site est menacée par sa petite taille et son isolement. Le maintien de l'espèce sur le site passe par une protection de la mare reproductrice et une amélioration des capacités d'accueil du site.

4.1.2. Objectifs associés

- **Mise en valeur pédagogique du site et sensibilisation du public**

Les actions visant la préservation des habitats d'intérêt communautaire ne pourront être efficaces sans l'appui d'action de communication et de sensibilisation. Les habitants des communes de Champcueil et de Moigny doivent être régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux.

- **Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire, évaluation des opérations de génie écologique**

Les données issues des suivis réalisés annuellement sur le site permettront de surveiller les habitats et espèces les plus menacées. Elles sont particulièrement utiles pour l'évaluation des actions de gestion.

4.2 OBJECTIFS DETAILLÉS DU SITE

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence différents facteurs contrariant le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Afin de maintenir ou de restaurer ces derniers, des objectifs de gestion ont été définis.

Les objectifs détaillés, ou opérationnels sont à mettre en œuvre pendant la durée du DOCOB. Ils permettent d'atteindre les objectifs de gestion. Ces objectifs détaillés sont élaborés en confrontant les objectifs de gestion avec les menaces qui pèsent sur les différents habitats.

4.2-1. Conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts) et de la flore associée

A1 : Conservation des pelouses pionnières sur dôme rocheux (pelouse à Orpins). Code Corine : 62.3 NATURA2000 : 8230

La conservation des pelouses pionnières sur dômes rocheux (pelouses à orpins) nécessite l'entretien des abords de ces micro-stations pour limiter l'ombrage des ligneux situés en lisières et la régulation de la fréquentation humaine, ces pelouses étant très sensibles au piétinement.

A2 : Préserver les strictes exigences écologiques des espèces pionnières des mares ; végétation annuelle des rives exondées code Corine : 22.32 ; NATURA2000 : 3130

La conservation des végétations annuelles des rives exondées (végétation amphibies des vasques de la platière) implique de maîtriser le développement de la végétation aux abords des vasques, notamment des joncs et de réguler la fréquentation humaine, qui semble favorable dans la mesure où elle n'est pas trop importante.

A3 : Conservation et amélioration des pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis des dunes continentales* code Corine : 64.1 * 35.2 ; NATURA2000 : 2330

La conservation et l'amélioration des pelouses siliceuses sur sables doit s'orienter vers des interventions légères de mise en lumière sur les marges de ces formations (coupe des ligneux).

A4 : Conservation et amélioration des landes sèches : Code Corine : 31.2 ; NATURA2000 : 4030

La conservation et amélioration des landes sèches se base sur la maîtrise de la colonisation par les ligneux et le maintien de milieux ouverts au sein de la lande de manière à favoriser l'installation de groupes pionniers.

A5 : Conservation et amélioration des formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement : Code Corine : 34.32 ; NATURA 2000 : 6210

La conservation et l'amélioration des pelouses calcicoles et des ourlets thermophiles de la chênaie pubescente mettent en œuvre des opérations d'ouverture des milieux herbacés ou ligneux (coupe, débroussaillage, fauche).

A6 : Conservation des végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles : Code Corine : 62.2 ; NATURA 2000 : 8220

La conservation des végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicoles nécessite le maintien d'une ouverture et d'un éclairage suffisant des stations.

4-2-2: Maintien d'habitat d'espèces animales d'intérêt communautaire

L'objectif principal est de maintenir et même d'améliorer les potentialités du site à accueillir les espèces d'intérêt communautaire observées et ceci dans le but de pérenniser voire accroître le niveau des populations.

B1 : Conservation de la population de Triton crêté : Triturus cristatus Code Natura 2000 : 1166

La conservation de la population de Triton crêté vise le maintien de la population présente et l'accroissement des effectifs au travers d'aménagements visant à améliorer les potentialités d'accueil du site.

➤ **C : Information et sensibilisation du public au respect des habitats naturels**

C1 : Poursuite des activités pédagogiques sur le site : Ces activités peuvent être envisagées sous la forme de visites guidées telles qu'elles se pratiquent dans la plupart des ENS déjà acquis par le département ou encore par la mise en place de supports pédagogiques.

C2 Informer et sensibiliser le public à la protection des espèces : Cet aspect vise prioritairement les riverains, et le public susceptible de fréquenter régulièrement le site.

➤ **D : Indicateurs de suivi et d'évaluation**

Pour ces deux platières, les opérations de suivi écologique sont d'une importance primordiale en raison de l'état critique des populations de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (nombre d'individus, surface occupée).

Fiche Action n°1

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Priorité 2
Action contractuelle Natura 2000 : A 323 01 P	
<p>Objectif concerné :</p> <p>Restauration et conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts) et de la flore associée (voir fiches actions n°2, 3 ou 4)</p>	
<p>Justification de l'action :</p> <p><u>La conservation de ces habitats ouverts et semi-ouverts nécessite de maîtriser le développement de la végétation. En effet, une des menaces principales qui pèse sur ces habitats est la diminution de l'éclairement du fait de l'envahissement par la végétation ligneuse. Dans le montage d'un contrat, cette action doit être suivie par une action d'entretien.</u></p>	
<p style="text-align: center;">Habitats et espèces</p> <p>3130 - Végétation annuelle des rives exondées 4030 - Landes sèches (tous les types) 2330 - Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales 621 0- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement 8220 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles 8230 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux 1078 - Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Localisation des sites visés</p> <p>Cf. la carte de localisation des habitats</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Surface</p>
<p style="text-align: center;">Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune plantation de ligneux - Pas de retournement (cultures à gibier par exemple) - Intervention entre le 1er septembre et le 1er mars pour ne pas perturber la faune. - Pas de pratique de loisirs motorisés et pas d'autorisation accordée à cette pratique. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (date, matériel et techniques utilisés, météo, difficultés rencontrées, remarques éventuelles...) - Interdiction de l'utilisation des intrants chimiques ou organiques - Enlèvement des dépôts de déchets (gravats, épaves, végétaux coupés) et respect de la réglementation sur les dépôts de déchets. 	

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, débroussaillage, gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe (réouvertures par abattages complets ou éclaircies).
 - Travaux d'enlèvement des rémanents de coupe d'exploitation et de dessouchage ou rognage des souches de pins
 - Enlèvement des grumes hors de la parcelle (en fonction des contraintes, le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
 - Broyage au sol et nettoyage du sol
 - Exportation des produits de coupe hors des habitats d'intérêt communautaire
 - Brûlage encadré (si possible sur tôle hors sol et exportation des cendres)
 - Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à atteindre les objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Dispositions générales

- balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toute dégradation et balisage de la mare à Tritons
- travaux effectués si possible par temps sec pour éviter la dégradation des sols
- les produits de coupe, de broyage et les cendres de brûlage seront évacués hors des habitats d'intérêt communautaire en évitant les secteurs les plus sensibles et en utilisant les chemins existants
- les interventions seront si nécessaire échelonnées sur plusieurs années pour limiter l'impact sur la faune
- maintien si possible des éléments fixes du paysage (bosquets arborés, grands arbres, arbres à cavités).
- prise en compte des aspects paysagers
- une partie des résidus peut également être dispersée en sous bois, hors habitat d'intérêt communautaire

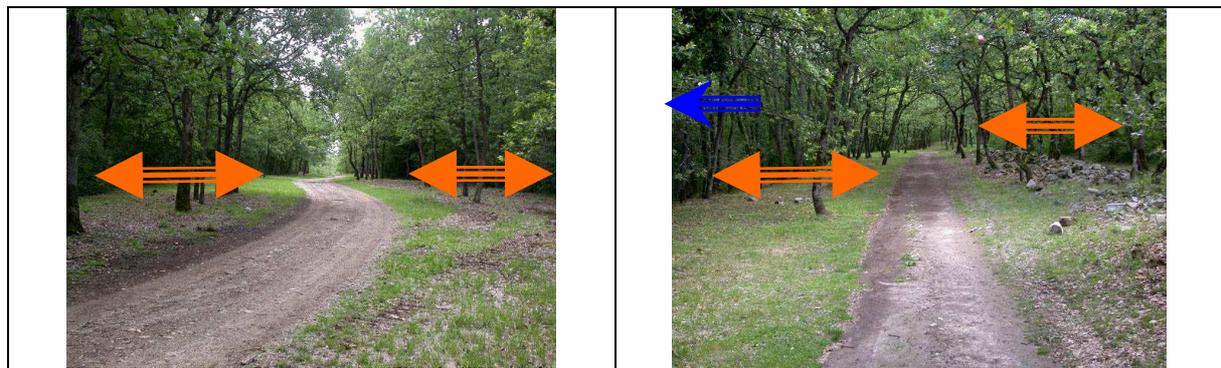
Dispositions spécifiques :

6210- Formations herbives sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement

Sur la Platière de Télégraphe, ce groupement est disséminé au sein de la chênaie pubescente. On le rencontre essentiellement le long du GR ainsi qu'au niveau des fronts de taille de la carrière.

Sur la Platière de Bellevue, le groupement se développe en marge de la chênaie pubescente ainsi que le long du sentier où elles sont imbriquées avec des pelouses à Orpins.

Les chênes seront notamment abattus sur une bande où le sous bois est dégagé, de part et d'autre du chemin, pour une mise en lumière beaucoup plus importante et pour permettre ainsi le développement d'une lisière herbacée de qualité.



Les photographies ci-dessus montrent la bande dégagée (flèches orange) où les chênes peuvent par exemple être éclaircis tout en respectant la qualité paysagère de cette allée ouverte au public ;

Sur la Platière de Bellevue, une extension des stations par coupe rase ou éclaircie des ligneux est envisageable sur les marges sud du plateau dans les secteurs où la dalle est quasi affleurante et où aucune espèce rare n'a été recensée.

Engagements spécifiques

Des précisions complémentaires d'ordre technique, relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportées lors du montage du contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelles contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensibles, aspects paysagers...). Ces précisions seront laissées à l'appréciation du service instructeur.

<u>Acteurs concernés</u>					<u>Points de contrôle</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conseil général de l'Essonne</u> - <u>Propriétaires ou titulaires d'un droit réel sur les parcelles (collectivités locales ou particuliers).</u> - <u>Entreprises de travaux forestiers ou d'entretien de paysage, associations de réinsertion...</u> - <u>Conservatoire botanique national du bassin parisien, association naturalistes, fédération des chasseurs</u> 					<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</u> - Vérification des factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente - Respect de la sensibilité du site (pas de dégradation du sol, préservation des paysages...) - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (respect des dates et itinéraires technique préconisés, photographies avant et après travaux) 				
Financement									
Mesures contractuelles du PDRH : 50% FEADER et 50% MEEDDAT									
Programmation indicative					<u>Indicateurs de suivi d'efficacité</u>				
Une action contractuelle A32301P pendant la durée du contrat, puis au moins 1 passage d'entretien.					<ul style="list-style-type: none"> - Suivi photographique avant / après - Suivi phyto-écologique (cf fiche action suivi) - <u>Cartographie de l'évolution des habitats</u> 				
N	N+1	N+2	N+3	N+4					
A32301P			A32305						

Fiche Action n°2

Entretien des pelouses par fauche	Priorité 1
Action contractuelle Natura 2000 : A 323 04 R	
<p>Objectif concerné :</p> <p>Restauration et conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts) et de la flore associée</p>	
<p>Justification de l'action :</p> <p>Cette action fait suite aux actions de restauration et d'entretien par débroussaillage (voir fiche action n°1). Le principe est de faucher la végétation herbacée et les jeunes repousses de ligneux et d'exporter les produits de coupe. Le travail se fera au moyen d'une débroussailleuse à dos (zones sensibles ou peu accessibles) ou d'un équipement type agricole.</p>	
<p style="text-align: center;">Habitats et espèces</p> <p>4030 - Landes sèches (tous les types) 2330 - Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales 621d - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement 8230 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux 1078 - Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Localisation des sites visés</p> <p>Cf. la carte de localisation des habitats</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Surface</p>
<p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune plantation de ligneux - Pas de retournement (cultures à gibier par exemple) - Intervention entre le 1er septembre et le 1er mars pour ne pas perturber la faune. - Pas de pratique de loisirs motorisés et pas d'autorisation accordée à cette pratique. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (date, matériel et techniques utilisés, météo, difficultés rencontrées, remarques éventuelles...) - Interdiction de l'utilisation des intrants chimiques ou organiques - Enlèvement des dépôts de déchets (gravats, épaves, végétaux coupés) <p>Respect de la réglementation sur les dépôts de déchets</p>	

Engagements rémunérés

- Travaux d'entretien régulier par fauche à la débroussailleuse à dos ou à la faucheuse agricole, à choisir ou à moduler selon la surface et l'accessibilité de la parcelle, avec un temps de retour de chaque intervention de 1 à 3 ans
- Conditionnement des produits de coupe et évacuation hors la pelouse
- Brûlage encadré (si possible sur tôle et avec exportation des cendres en dehors de la pelouse)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à atteindre les objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Dispositions générales

- balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toute dégradation et balisage de la mare à Tritons
- travaux effectués si possible par temps sec pour éviter la dégradation des sols
- les produits de fauche seront évacués hors des habitats d'intérêt communautaire en évitant les secteurs les plus sensibles et en utilisant les éventuels chemins existants
- un entretien tournant pourra être mis en place : fractionnement de la surface entretenue et intervention par exemple par tiers sur 3 années possible sur proposition des services de l'Etat ou de la structure habilitée
- la fauche est réalisée de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur
- maintien si possible des éléments fixes du paysage (bosquets arborés, grands arbres, arbres à cavités)
- prise en compte des aspects paysagers
- une partie des résidus peut également être dispersée en sous bois, hors habitat d'intérêt communautaire

Engagements spécifiques

Des précisions complémentaires d'ordre technique, relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportées lors du montage du contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelles contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensibles...). Ces précisions seront laissés à l'appréciation du service instructeur

<u>Acteurs concernés</u>	<u>Points de contrôle</u>			
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Conseil général de l'Essonne</u> - <u>Propriétaires ou titulaires d'un droit réel sur les parcelles (collectivités locales ou particuliers).</u> - <u>Entreprises de travaux forestiers ou d'entretien de paysage, associations de réinsertion...</u> - <u>Conservatoire botanique national du bassin parisien, association naturalistes, fédération des chasseurs</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</u> - Vérification des factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente - Respect de la sensibilité du site (pas de dégradation du sol, préservation des paysages) - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (respect des dates et itinéraires techniques préconisés, photographies avant et après travaux) 			
Financement				
Mesures contractuelles du PDRH : 50% FEADER et 50% MEEDDAT				
Programmation indicative	<u>Indicateurs de suivi d'efficacité</u>			
Une action contractuelle A32304 R avec un temps de retour de 3 ans. Pendant la première période quinquennale : 0 ou 1 coupe selon l'état de la parcelle après un entretien par débroussaillage	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi photographique avant /après - Suivi phyto-écologique (cf fiche action suivi) - <u>Cartographie de l'évolution des habitats</u> 			
N	N+1	N+2	N+3	N+4
A32305R		A32304R		A32304R

Fiche Action n°3

Entretien des habitats ouverts par débroussaillage léger	Priorité 1
Action contractuelle Natura 2000 : A 323 05 R	
<p>Objectif concerné :</p> <p>Restauration et conservation des habitats d'intérêt communautaire (habitats ouverts et semi-ouverts) et de la flore associée</p>	
<p>Justification de l'action :</p> <p><u>La conservation de ces habitats ouverts et semi-ouverts nécessite de maîtriser le développement de la végétation. En effet, une des menaces principales qui pèse sur ces habitats est la diminution de l'éclairement du fait de l'envahissement par la végétation ligneuse. Dans le montage d'un contrat, cette action doit être suivie par une action d'entretien (voir fiches actions n°2 et 4).</u></p>	
<p style="text-align: center;">Habitats et espèces</p> <p>3130 - Végétation annuelle des rives exondées 4030 - Landes sèches (tous les types) 2330 - Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales 6210- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement 8220 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles 8230 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux 1078 - Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)</p>	<p style="text-align: center;">Localisation des sites visés</p> <p>Cf. la carte de localisation des habitats</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Surface</p>
<p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune plantation de ligneux - Pas de retournement (cultures à gibier par exemple) - Intervention entre le 1er septembre et le 1er mars pour ne pas perturber la faune. - Pas de pratique de loisirs motorisés et pas d'autorisation accordée à cette pratique. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (date, matériel et techniques utilisés, météo, difficultés rencontrées, remarques éventuelles...) - Interdiction de l'utilisation des intrants chimiques ou organiques - Enlèvement des dépôts de déchets (gravats, épaves, végétaux coupés) - Respecter de la réglementation sur les dépôts de déchets 	

Engagements rémunérés

- Travaux d'entretien régulier par coupe à la débroussailleuse à dos ou par broyage à choisir ou moduler selon le taux de ligneux, la surface et l'accessibilité, avec un temps de retour de chaque intervention de 1 à 5 ans
- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Exportation des produits de coupe hors des habitats d'intérêt communautaire
- Evacuation des produits de coupe en décharge ou dans la plate-forme de compostage la plus proche
- Brûlage encadré (si possible sur tôle hors sol et avec exportation des cendres)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à atteindre les objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Dispositions générales

- balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toute dégradation et balisage de la mares à Tritons
- travaux effectués par temps sec
- les produits de coupe, de broyage et les cendres de brûlage seront évacués hors des habitats d'intérêt communautaire en évitant les secteurs les plus sensibles et en utilisant les éventuels chemins existants
- un entretien tournant pourra être mis en place : fractionnement de la surface entretenue et intervention par exemple par tiers sur 3 années possible sur proposition des services de l'Etat ou de la structure habilitée
- le broyage est réalisé de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur
- maintenir si possible des éléments fixes du paysage (bosquets arborés, grands arbres, arbres à cavités).
- une partie des résidus de coupe peut également être dispersée en sous bois, hors habitat d'intérêt communautaire

Dispositions spécifiques :

6210- Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement

Sur la Platière de Télégraphe, ce groupement est disséminé au sein de la chênaie pubescente. On le rencontre essentiellement le long du GR ainsi qu'au niveau des fronts de taille de la carrière.

Sur la Platière de Bellevue, le groupement se développe en marge de la chênaie pubescente ainsi que le long du sentier où elles sont imbriquées avec des pelouses à Orpins.

Après l'abattage (ouverture complète ou éclaircie) des chênes notamment de part et d'autre des chemins (cf fiche action n°1), l'entretien des bas-côtés pourra se faire de la façon suivante :

1.- gyrobroyage des parties internes tardivement tous les ans, afin de maintenir un stade de pelouses calcaires.

2.- gyrobroyage de la partie externe (entre la partie interne et le boisement) tardivement tous les 2 à 4 ans afin de maintenir un stade d'ourlet herbacé (« lisières thermophiles »).

- Engagements spécifiques

Des précisions complémentaires d'ordre technique, relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportées lors du montage du contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelles contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensibles, aspects paysagers...). Ces précisions seront laissées à l'appréciation du service instructeur.

<u>Acteurs concernés</u>					<u>Points de contrôle</u>				
- Conseil général de l'Essonne					- <u>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</u> - Vérification des factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente - Respect de la sensibilité du site (pas de dégradation du sol, préservation des paysages...) - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (respect des dates et itinéraires technique préconisés, photographies avant et après travaux)				
- Propriétaires ou titulaires d'un droit réel sur les parcelles (collectivités locales ou particuliers).									
- Entreprises de travaux forestiers ou d'entretien de paysage, associations de réinsertion...									
- Conservatoire botanique national du bassin parisien, association naturalistes, fédération des chasseurs									
Financement					<u>Indicateurs de suivi d'efficacité</u>				
Mesures contractuelles du PDRH : 50% FEADER et 50% MEEDDAT									
Programmation indicative					- Suivi photographique avant /après travaux - Suivi phyto-écologique (cf fiche action suivi) - <u>Cartographie de l'évolution des habitats</u>				
Une action contractuelle d'entretien A32305R avec un temps de retour de 3 ans par exemple après restauration du milieu									
N	N+1	N+2	N+3	N+4					
A32301P			A32305R						

Fiche Action n°4

Entretien des mares et des abords	Priorité 1
Action contractuelle Natura 2000 : A 323 09 R	
Objectif concerné : Préserver les strictes exigences écologiques des espèces pionnières des mares ; végétation annuelle des rives exondées et les espèces Conservation de la population de Triton crêté : maintien de la population présente et l'accroissement des effectifs au travers d'aménagements visant à améliorer les potentialités d'accueil du site	
Justification de l'action : Sur la Platière de Télégraphe, les gazons amphibies à annuelles occupent deux vasques temporaires de quelques m ² de part et d'autre du GR. La communauté s'étend en une frange étroite coincée entre le GR trop piétiné et la végétation plus dense en retrait dominé par <i>Juncus effusus</i> . Sur la Platière de Bellevue les gazons amphibies occupent le pourtour d'une petite mare temporaire. Le triton est présent sur une seule mare : la mare permanente de la Platière de Télégraphe	
<b style="text-align: center;">Habitats et espèces 3130 - Végétation annuelle des rives exondées 116d - Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	<b style="text-align: center;">Localisation des sites visés Cf. la carte de localisation des habitats <b style="text-align: center;">Surface
<b style="text-align: center;">Engagements non rémunérés <ul style="list-style-type: none"> - Pas de comblement de mares - Intervention hors période de reproduction des tritons crêtés (fin d'hiver, début du printemps) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (date, matériels et techniques utilisés, météo, difficultés rencontrées, remarques éventuelles...) - Interdire l'utilisation de produits chimiques dans les mares - Non introduction volontaire de poissons dans les mares - Non introduction de plantes et d'animaux exotiques dans les mares - Tout curage est interdit dans la mare de reproduction 	

Engagements rémunérés

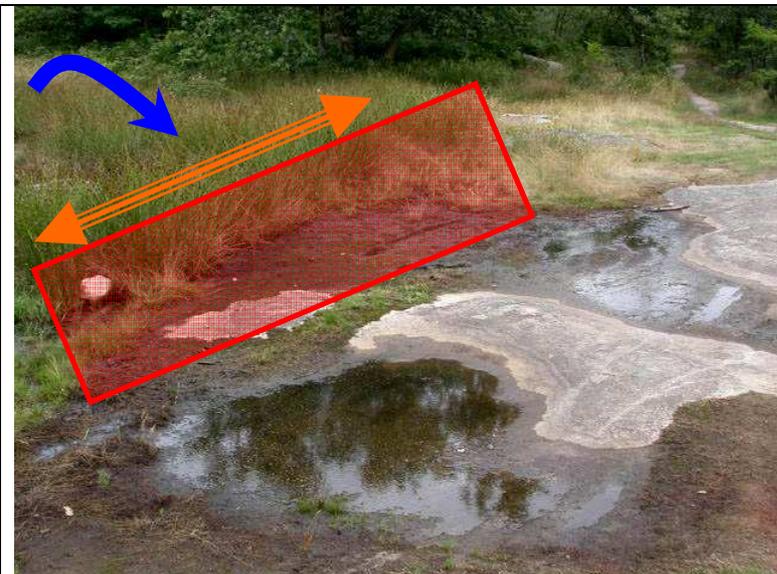
- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords des mares et gazons amphibies à réaliser avec un temps de retour de 1 à 5 ans
- Faucardage de la végétation aquatique
- Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare
- Exportation des végétaux
- Enlèvement des macro-déchets
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Dispositions générales

- Balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toute dégradation : éviter notamment le piétinement des pelouses sur dalle gréseuse et des gazons amphibies
- Evacuation des produits de coupe, de broyage (brûlage sur tôles, hors sol, avec exportation des cendres) hors des habitats d'intérêt communautaire en évitant les secteurs les plus sensibles et en utilisant les chemins existants
- Maintien de vieilles souches et du bois mort à proximité des mares et favoriser une mosaïque de structures aux abords des mares.
- Préservation des abords des mares lors des travaux de bûcheronnage hivernaux.

Dispositions spécifiques :

3130 - Végétation annuelle des rives exondées



L'arrachage de la bande de jonc devra être effectué avec précaution en respectant strictement la station (zone en rouge) et en accédant par l'arrière (flèche bleu).

Engagements spécifiques

Des précisions complémentaires d'ordre technique, relatives à la réalisation et aux engagements pourront être apportées lors du montage du contrat en fonction des spécificités liées à la nature de la parcelles contractualisée (accessibilité, pente, portance du sol, obstacles, présence d'espèces sensibles, aspects paysagers...). Ces précisions seront laissées à l'appréciation du service instructeur.

<p align="center"><u>Acteurs concernés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil général de l'Essonne - Propriétaires ou titulaires d'un droit réel sur les parcelles (collectivités locales ou particuliers). - Entreprises de travaux forestiers ou d'entretien de paysage, associations de réinsertion... - Conservatoire botanique national du bassin parisien, association naturalistes, fédération des chasseurs 					<p align="center"><u>Points de contrôle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente - Respect de la sensibilité du site (pas de dégradation du sol, aspects paysagers...) - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (respect des dates et itinéraires technique préconisés, photographies avant et après travaux) 				
<p align="center">Financement</p> <p>Mesures contractuelles du PDRH : 50% FEADER et 50% MEEDDAT</p>					<p align="center"><u>Indicateurs de suivi d'efficacité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi photographique avant /après travaux - Suivi écologique des mares (cf fiche action suivi) - Cartographie de l'évolution des habitats 				
<p align="center">Programmation indicative</p> <p>Débroussaillage d'entretien des abords des mares avec un temps de retour de 5 ans par exemple</p>									
N	N+1	N+2	N+3	N+4					
A32309R									

Limitation du piétinement	Hors contrats Natura 2000
----------------------------------	--

Fiche action n°5:

OBJECTIFS :

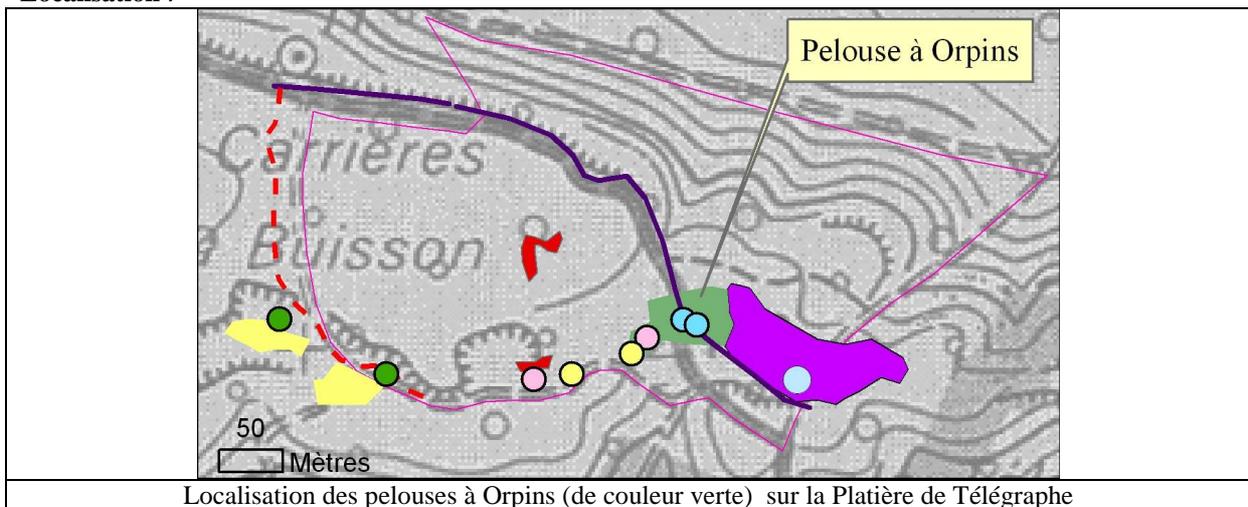
Maintien des habitats ouverts et semi-ouverts à forte valeur patrimoniale : conservation des pelouses pionnières sur dôme rocheux (pelouses à Orpins)

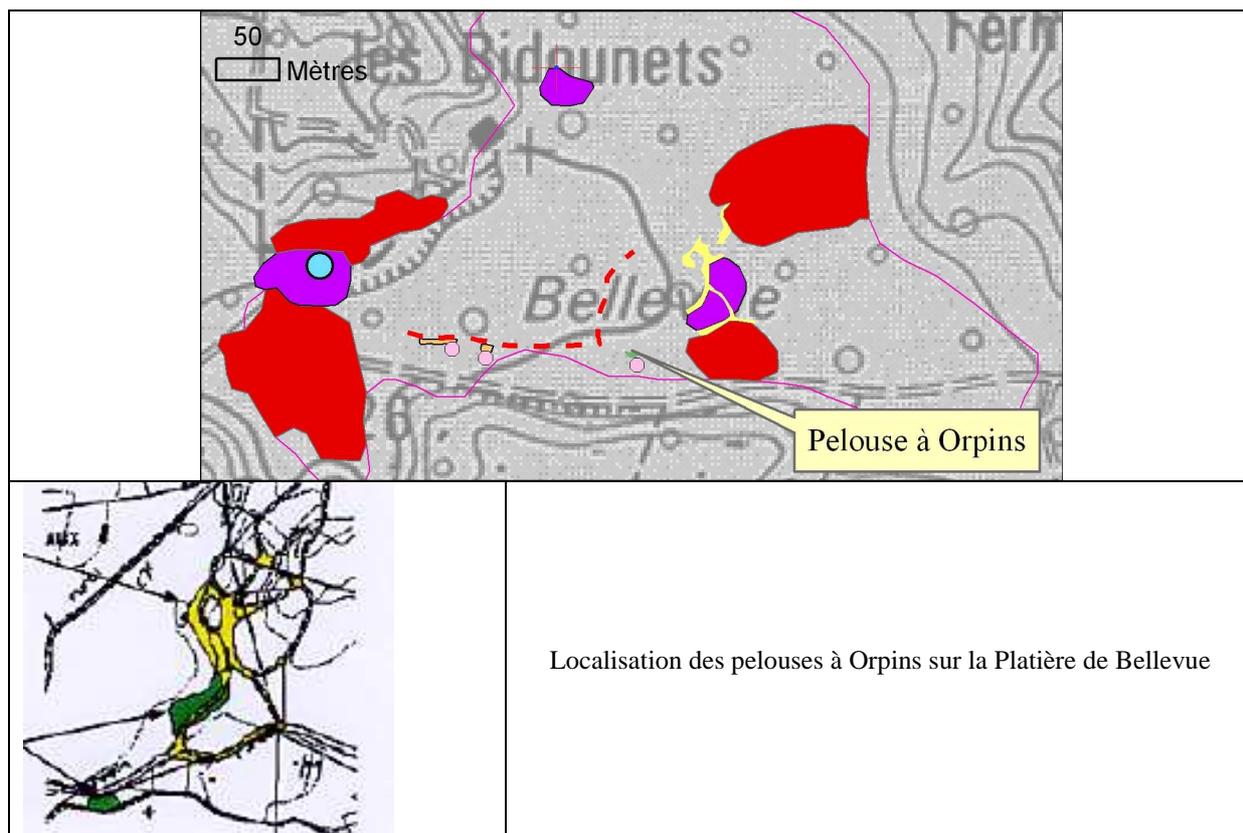
=> **Limitier le piétinement lié à la fréquentation du public, menace principale pour les pelouses des platières, traversées par des chemins ouverts au public.**

Surface :

Les pelouses sur dômes rocheux occupent des surfaces très restreintes : 10 à 20 m² sur la Platière de Télégraphe et quelques m² sur la Platière de Bellevue.

Localisation :



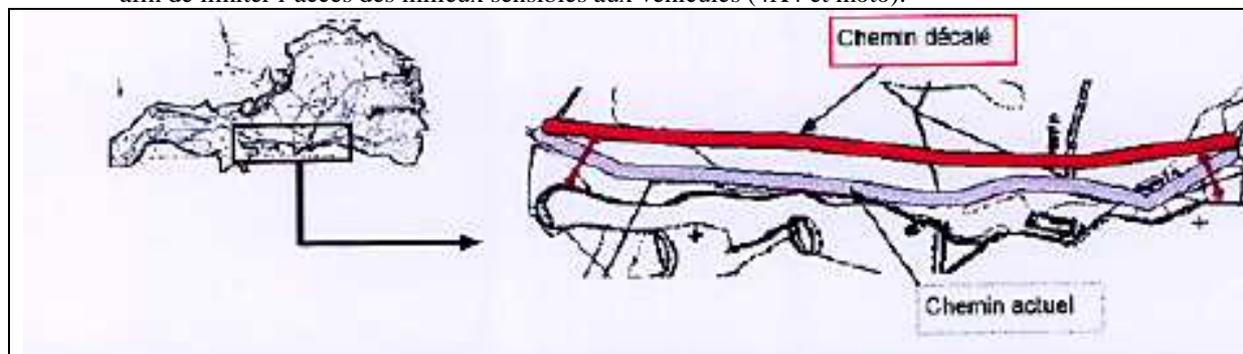


Description des actions :

- ❖ Limiter le piétinement lié à la fréquentation du public. Cette opération est primordiale pour les pelouses des platières, traversées par des chemins ouverts au public. Les fronts de tailles de la carrière sont plus difficiles d'accès et moins sensible au piétinement.

Opérations déjà entreprises :

- Pose de barrières ; interdiction de la circulation des véhicules motorisés sur la platière.
- Travaux d'ouverture visant à améliorer l'éclairage ; débroussaillage de la platière
- Décalage du GR sur la Platière de Bellevue et mise en place de tronc issus des coupes de pins sélectives afin de limiter l'accès des milieux sensibles aux véhicules (4X4 et moto).



Détail des opérations visant à limiter le piétinement (Platière de Télégraphe uniquement) :

- 1.- aux entrées : mise en place sur une petite dizaine de mètres avant la zone ouverte de bornes basses rapprochées (plots en grès scellés) afin de signaler à nouveau la nécessité de suivre le GR ;
- 2.- dans la zone ouverte : prolongation de cette signalisation par quelques bornes espacées en grès de petite dimension ;
- 3.- Si nécessaire, fauchage du GR (avec exportation si possible des produits de fauche) en début de saison afin de matérialiser le cheminement et éviter les divagations ;
- 4.- mise en place de panneaux de signalisation aux entrées de la platière ;
- 5.- surveillance du site avec verbalisation des engins motorisés et sensibilisation des piétons et des VTT ;
- 6.- Mise en place d'un panneau d'interdiction de pénétrer par l'accès au niveau de la carrière. A ce niveau, la pénétration diffuse génère une dégradation importante des pelouses.



Exemple de possibilités de matérialisation du GR à l'entrée de la platière



Limiter l'accès de la Platière de Télégraphe par la carrière par une signalétique adaptée



Prescriptions à respecter pour les travaux d'entretien de la végétation et de balisage du GR :

- Balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toutes dégradations.
- Eviter notamment le piétinement des pelouses sur dalle gréseuse
- Travaux de bûcheronnage et d'élagage à effectuer en hiver
- Exportation de tous les résidus (brûlage sur tôles, hors sol, avec exportation des cendres).

Résultats attendus :

- Maintien voire extension des espèces remarquables.
- Maintien des pelouses au stade ouvert et en bon état de conservation

Création de mares et corridors

Hors
contrats
Natura
2000

Voir fiche action : Suivi des habitats d'intérêt communautaire ; suivi des espèces d'intérêt communautaire ; suivi des opérations de génie écologique

Mise en œuvre : Conseil général

Fiche action n°6

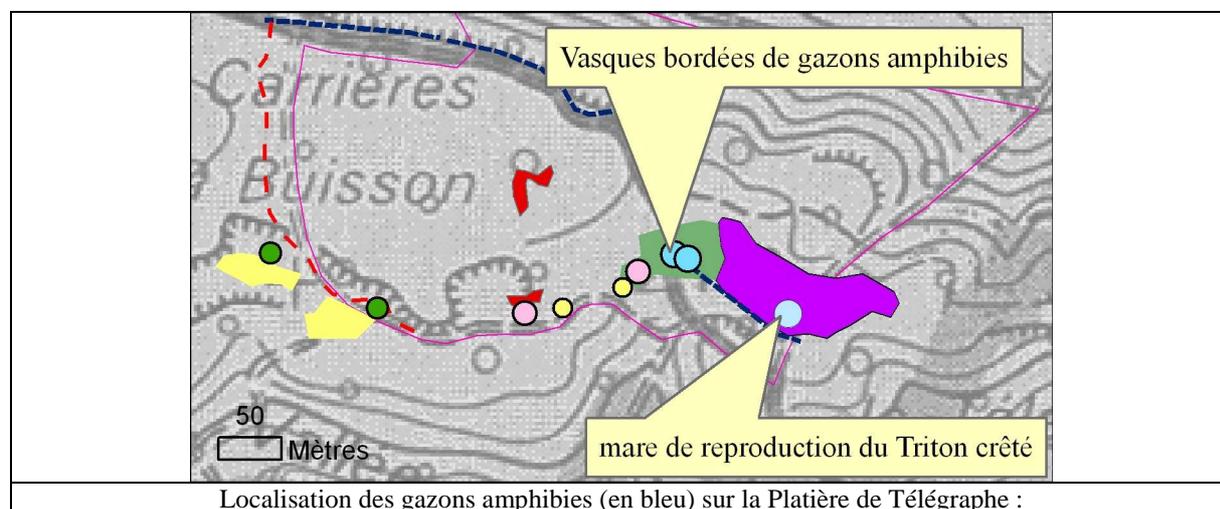
OBJECTIFS :

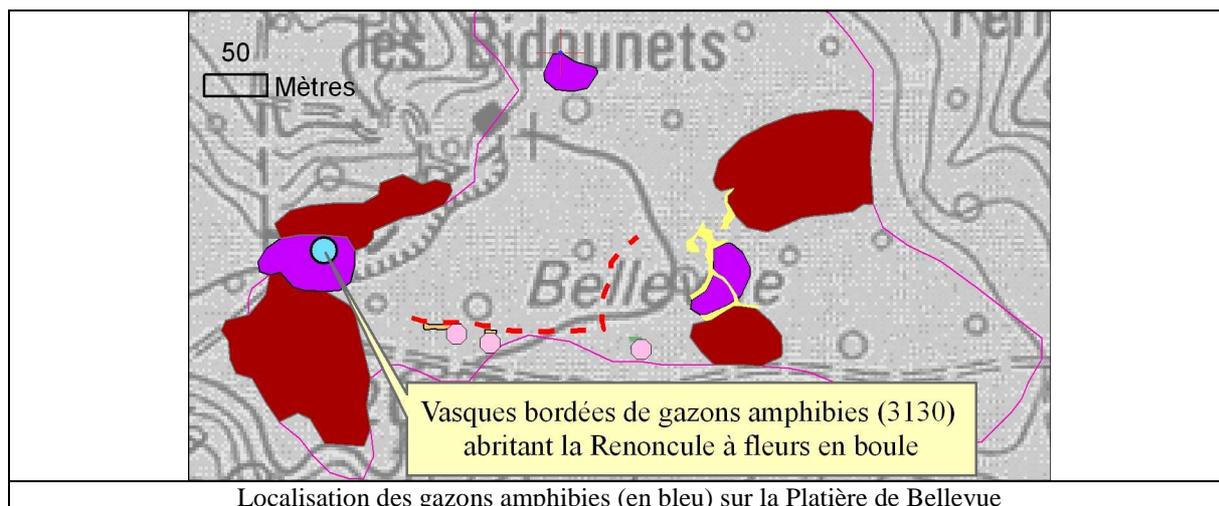
- Maintien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et conservation de la population de Triton crêté
=> **Créer un réseau de mares et corridors biologiques dans le massif mais aussi en dehors afin de favoriser l'expansion de la population.**

Localisation, surfaces occupées :

Sur la Platière de Télégraphe, les gazons amphibies à annuelles occupent deux vasques temporaires de quelques m² de part et d'autre du GR. La communauté s'étend en une frange étroite coincée entre le GR trop piétiné et la végétation plus dense en retrait dominé par *Juncus effusus*.

Sur la Platière de Bellevue les gazons amphibies occupent le pourtour d'une petite mare temporaire. Le Triton crêté est présent sur une seule mare : la mare permanente de la Platière de Télégraphe.





Description des actions :

- ❖ Creusement de mares susceptibles d'être colonisées par le Triton crêté et conforter ainsi la population isolée de la mare de la platière. Ces mares seront interconnectées à la mare reproductrice via un système réseau de corridors biologiques.

Les mares devront respecter les normes classiques des mares «écologiques» : berges en pente douce et sinueuses, zone profonde en eau toute l'année... En fonction de la nature du sol, une imperméabilisation du fond devra éventuellement être envisagée (couche d'argile...).



Création d'une mare dans la vallée de Chennevière.

- ❖ Maintenir de vieilles souches et du bois mort à proximité des mares créées et favoriser une mosaïque de structures aux abords des mares créées (souches, bois morts, fourrés...).
- ❖ Préserver les abords des mares créées lors des travaux de bûcheronnage hivernaux.
- ❖ Maintien ou création de corridors biologiques associant fourrés, haies et bosquets arborés.

Prescriptions à respecter pour les travaux d'entretien de la végétation

Balisage préalable des espèces remarquables pour prévenir toutes dégradations

Eviter notamment le piétinement des pelouses sur dalle gréseuse et des gazons amphibies ;

Travaux de bûcheronnage et d'élagage à effectuer en hiver ;

Exportation de tous les résidus (brûlage encadré si possible sur tôles, hors sol, avec exportation des cendres).

Prescriptions à respecter pour les travaux de création de mares et d'un corridor biologique :

Dispersion des gros résidus aux abords des nouvelles mares. Les billes et grosses branches posées à même le sol fournissent une zone de refuge où l'humidité est relativement constante.

Suivi des habitats d'intérêt communautaire ; suivi des espèces d'intérêt communautaire et suivi des opérations de génie écologique.	
--	--

Mise en tas des petits branchages également à proximité du réseau de mares.
 Maintien des vieilles souches et des touradons.

Résultats attendus :

Maintien voire extension des espèces remarquables.
 Maintien des plages de gazons amphibies au stade ouvert et en bon état de conservation
 Amélioration du niveau de population de Triton crêté

Suivi :

Voir fiche action : Suivi des habitats d'intérêt communautaire ; suivi des espèces d'intérêt communautaire ; suivi des opérations de génie écologique

Mise en œuvre : Conseil général

Fiche action N° 7

Habitats concernés :

3130	22.32 Végétation annuelle des rives exondées
4030	31.2 Landes sèches (tous les types)
2330	64.1 x 35.2 Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et Agrostis des dunes continentales
6210	34.32 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
8220	62.2 Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles
8230	62.3 Pelouses pionnières sur dômes rocheux

Espèces animales concernées :

1166 Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Espèces végétales concernées :

➤ **Sur la Platière de Télégraphe**

- Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*)*
- Orpin velu (*Sedum villosum*)*
- Orpin de Bologne (*Sedum sexangulare*)*

➤ **La Platière de Bellevue**

- Renoncule à noeuds fleuris (*Ranunculus nodiflorus*)**
- Hutchinsie (*Hornungia petraea*)*

- *Carex de haller* (*Carex halleriana*)*
- *Silène visqueux* (*Silene viscaria*)*

Principes :

Il s'agit :

- ❖ de mesurer et décrire l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- ❖ d'évaluer les évolutions au sein des populations d'espèces patrimoniales ;
- ❖ de synthétiser les interventions d'aménagement et/ou d'entretien réalisées, d'en mesurer les impacts sur l'habitat ainsi que sur la faune et la flore associées ;
- ❖ de moduler les opérations d'entretien en fonction des résultats obtenus.

Le protocole de suivi devra être fiable, simple, rigoureux et reproductible dans le temps.

Objectifs :

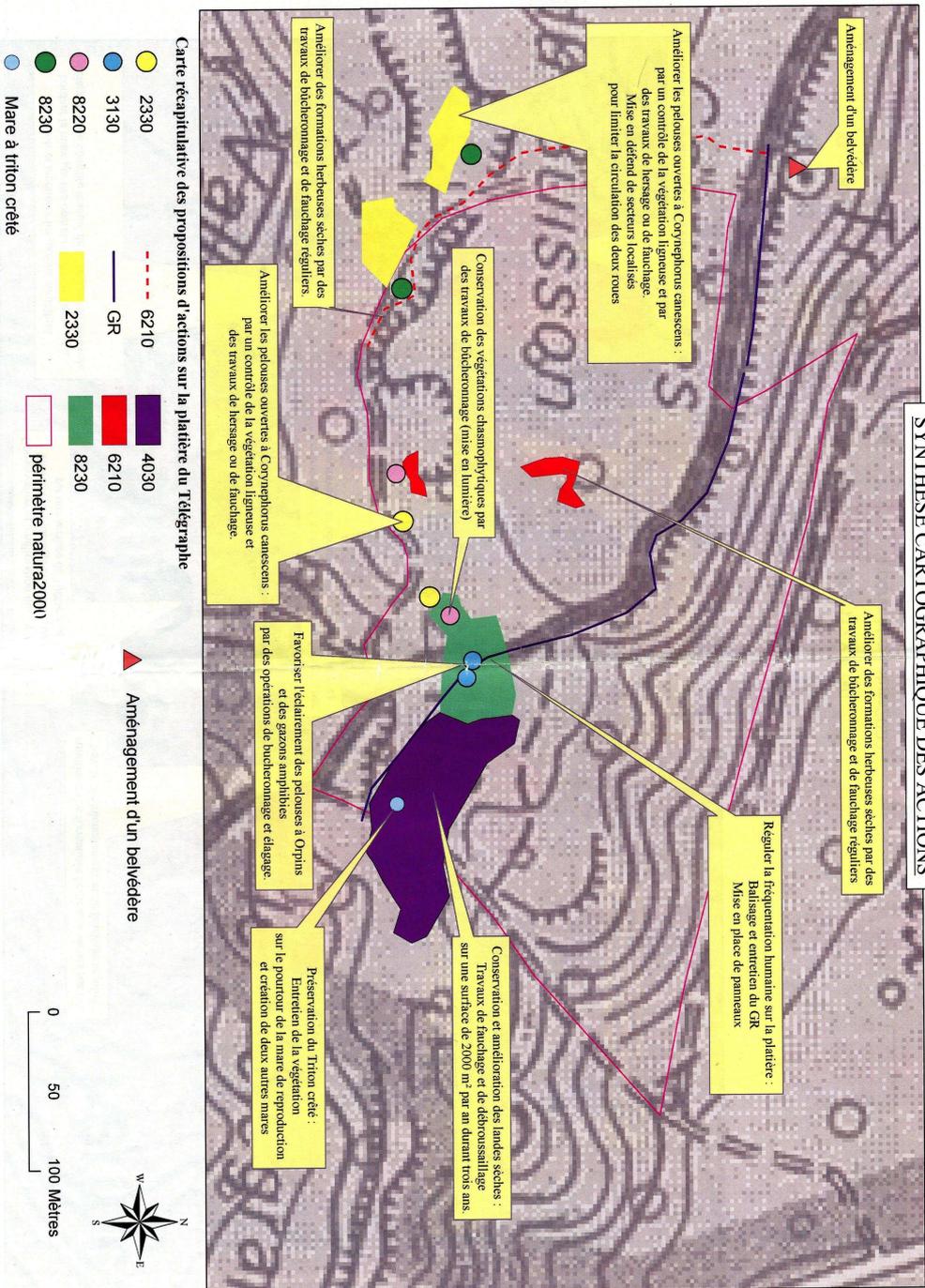
- Suivi et surveillance des habitats d'intérêt communautaire et des espèces phares ;
- Meilleure connaissance de la dynamique végétale des sites ;
- Amélioration de la gestion des sites.

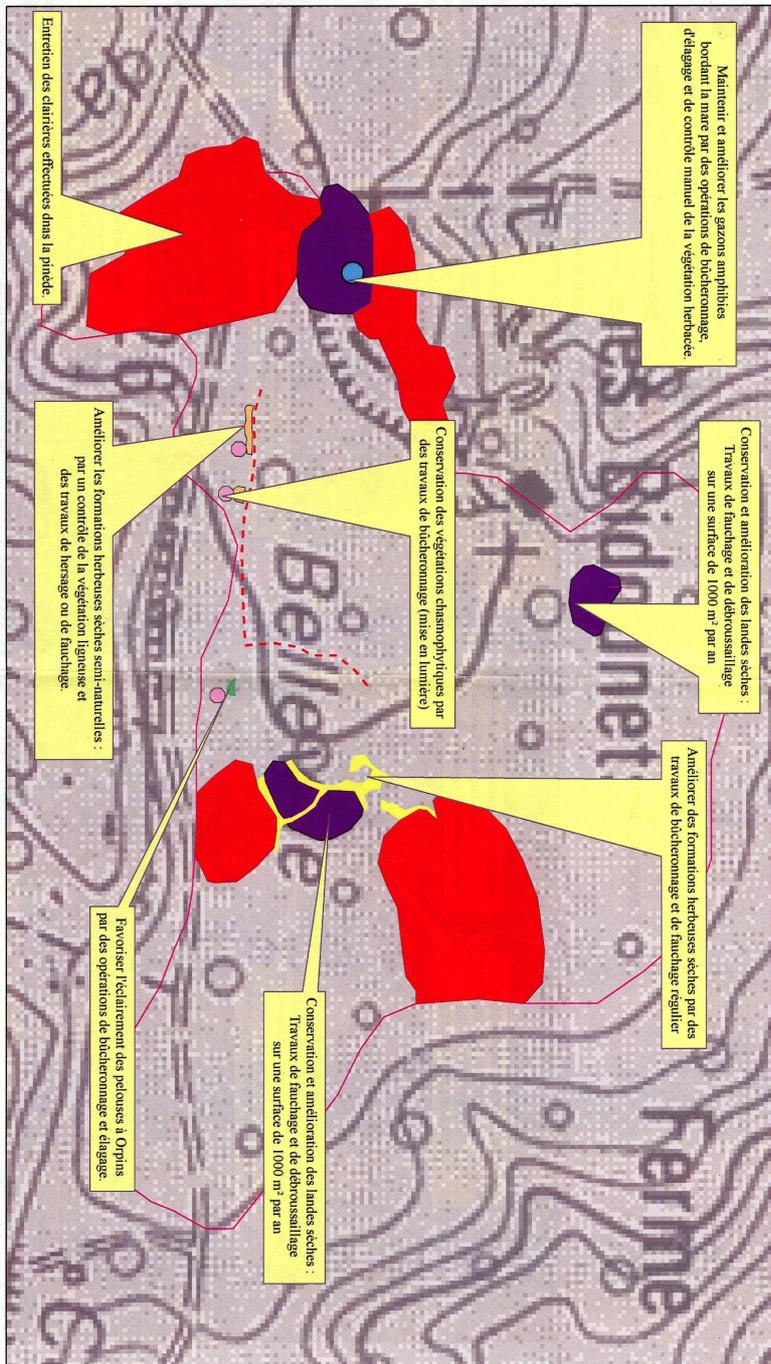
Mise en oeuvre :

- Réalisation d'un suivi botanique détaillé portant sur chacun des habitats d'intérêt communautaire avec cartographie des habitats servant de référence pour l'évolution du site ;
- Comptage des espèces remarquables – estimation semi quantitative des autres espèces ;
- Suivi de la colonisation ligneuse en marge de ces formations ;
- Suivi photographique : Prises de vue des zones de suivi. L'endroit exact ainsi que l'angle de la prise de vue sera identique à chaque prise. Les prises de vue seront effectuées à des dates similaires tous les trois ans.

Mise en oeuvre : Conseil général

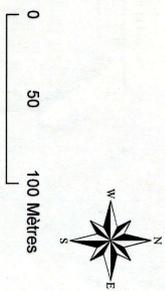
SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DES ACTIONS





Carte récapitulative des propositions d'actions de la platière de Belleme

- 3130
- 2330
- 8220
- 4030
- 8230
- 6210 x 8230
- 83.3112 x 4030
- périmètre natura2000



BIBLIOGRAPHIE

- A.I.R.E.**, 1999 – Platière de Bellevue (Moigny-sur-Ecole). Diagnostic écologique et plan de gestion. *Conseil Général 91, Evry, Association pour l'Information et la Recherche en Ecologie, Taillebourg (17) : 140 p.*
- ARNAL G., GUITTET J.**, 2004.- Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. *Biotope, Mèze (collection Parthénope) ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 608 p.*
- ARNAL, G.**, 1996. Les plantes protégées d'Île-de-France. *Parthénope collection, Paris, 349p.*
- ARNAL, G.**, 1998. - Les plantes protégées d'Île-de-France: Additif n°1. Données recueillies d'Août 1996 à Mars 1997. *Polycopié non paginé.*
- ARNTZEN J.W. & TEUNIS F.M.**, 1993. "A six year study on the population dynamics of the crested newt (*Triturus cristatus*) following the colonization of newly created pond". *Herpetological journal*, Vol. 3, pp. 99-110.
- Arrêté du 11 Mars 1991** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale.
- Arrêté du 20 Janvier 1982** relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (modifié par: arrêté du 15/09/1982 et du 31/08/1995).
- Arrêté du 22 Juillet 1993** fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.
- BRGM**, 1969. Carte géologique au 1/25 000. Feuille d'Etampes n°XXIII – 15. 1 carte + notice : 22p.
- BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J.C.**, 1997. - Corine biotopes - Version originale - Types d'habitats français. *ENGREF, Nancy, 217p.*
- BOURNERIAS, M., ARNAL G., BOCK C.**, 2001 - Guide des groupements végétaux de la région parisienne. *Belin éd., Paris : 640 p.*
- CARRIERE, M. & DUFRENE, P.**, 1999.- Diagnostic écologique et plan de gestion de la Platière de Bellevue (Moigny/Ecole). CG91, CDENS, Evry, 140p.
- Directive CEE n°92/43** du 21 Mai 1992 portant sur la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ("Directive habitats").
- DUCHAUFOR, Ph.**, 1988.- Abrégé de pédologie. *Ed. Masson, Paris, 224 p.*
- DUFRENE, P., DUFRENE, E., SIMONT, V. & SPIROUX, Ph.**, 2006. Diagnostic écologique, plan de gestion et d'aménagement quinquennal de la forêt départementale des Grands Avaux. CG91, CDENS, Evry, 273p.
- GASC J.P., CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILOVIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE J., MARTENS H., MARTINEZ RICA J.P., MAURIN H., OLIVEIRA M.E., SOFIANIDOU T.S., VEITH M., ZUIDERWIJK A. (eds.)**, 1997 – Atlas of amphibians and reptiles in Europe. *Societas Europaea Herpetologica & Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris : 496p.*

GAUTHIERS, C., 1994.- Les platîères gréseuses du département de l'Essonne (91). Inventaire écologique de 6 sites. CG91, CDENS, Evry, 68p.

GUYETANT, R., 1986.- Les amphibiens de France. *Revue française d'aquariologie*, 13ème année, n°1 et 2, 60p.

HAGSTRÖM Torkel, 1979. " Population ecology of *Triturus cristatus* and *T. vulgaris* (Urodela) in SW Sweden ». *Holarctic Ecology* 2: 108-114. Copenhagen 1979.

JALAS, J. & SUOMINEN, J., ed., 1972-1996. - Atlas Florae Europaeae. Distribution of Vascular Plants in Europe. Helsinki, Committee Mapp., Fl. Eur. & Soc. Biol. Fenn. Vanamo. 1 (Pteridophyta (Psilotaceae to Azollaceae) : 121 pp., [3] cartes, cartes 1-150, 1 carte h.-t. (1972) ; 2. Gymnospermae (Pinaceae to Ephedraceae) : 40 pp., cartes 151-200 (1973) ; 3. Salicaceae to Balanophoraceae : 128 pp., cartes 201-383 (1976) ; 4. Polygonaceae : 71 pp., cartes 384-478 (1979) ; 5. Chenopodiaceae to Basellaceae : 119 pp., cartes 479-668 (1980) ; 6. Caryophyllaceae (Alsinoideae and Paronychioideae) : 176 pp., cartes 669-1011 (1983) ; 7 : 229 pp., maps 1012-1508 (1986) ; 8 : 261 pp., maps 1509-1953 (1989) ; 9. Paeoniaceae to Capparaceae : 108 pp., maps 1954-2109 (1991) ; 10 : 224 pp., maps 2110-2433 (1994) ; 11, Cruciferae (Ricotia to Raphanus) : 310 pp. (1996).

JEANPERT H.E., 1911 - Vade-mecum du botaniste dans la région parisienne. (Réédité en 1977 par la librairie du Muséum, Paris: 231 p.

KERGUELEN M., 1993 - Index synonymique de la flore de France. *Mus. Nat. Hist. Nat., Secr. Faune Flore, Paris, coll. Patrimoines Naturels, Vol. 8: 196 p.*

KIRCHNER, F., 1999.- Métapopulation et conservation ; Etude de l'espèce protégée *Ranunculus nodiflorus* L. en Ile-de-France. Mém. DEA Ecologie, INAPG : 51p.

LIRON, M.-N., 1997.- Les mares des platîères gréseuses du Massif de Fontainebleau. Rapport DESS université Paris Sud, Orsay, Cons. Bot. Bassin Parisien, 101p.

NAULLEAU, G., 1987.- Les serpents de France. *Revue française d'aquariologie, Nancy, 11ème année, fasc. 3 et 4, 2ème éd., 56p.*

NAULLEAU, G., 1990.- Les lézards de France. *Revue française d'aquariologie, Nancy, 17ème année, fasc. 3 et 4, 128p.*

OLIVIER, L., GALLAND, J.P. & MAURIN, H. (ouvrage collectif), 1995.- Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I: espèces prioritaires. *MNHN, Paris, 486p. + annexes.*

ROMAO, 1999 – Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne version EUR15/2. *DG XI.D.2, Bruxelles, 132.*

S.H.F. (Société Herpétologique de France), 1989.- Atlas de répartition des amphibiens et des reptiles de France. *Société Herpétologique de France, Paris: 191 p.*

THIRY M, COJAN I., 1997 - Géologie des sables et grès de Fontainebleau. Eléments pour l'interprétation des observations qui peuvent être faites en carrière et à l'affleurement. *Ass. Natur. Vallée Loing Massif Fontainebleau, 74/1, p. 43-47.*

VALENTIN-SMITH (G) /et al/., 1998- Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000.- Quétigny : Réserves Naturelles de France : Atelier Technique des Espaces Naturels .- 144 p.

GLOSSAIRE

Abiotique : se dit d'un facteur écologique de nature physico-chimique (ex: les facteurs climatiques), par opposition aux facteurs biotiques, dépendants du vivant (ex. compétition, prédation).

Accidentelle : se dit d'une espèce originaire d'une région située en dehors du territoire étudié, qui apparaît sporadiquement dans ce territoire à la suite d'une introduction fortuite et qui ne persiste généralement que peu de temps dans ces stations.

Accommodat : forme non héréditaire que présente une espèce sous l'influence d'un milieu.

Acidocline : qui pousse de préférence sur des substrats légèrement acides.

Acidophile : qui pousse de préférence sur des substrats franchement acides.

Adventice : plante étrangère à la flore indigène, persistant temporairement dans des milieux soumis à l'influence humaine, en particulier dans les cultures.

Aire de distribution : entité géographique à l'intérieur de laquelle se répartit une espèce donnée.

Alcalin : se dit d'un substrat dont le pH est élevé, supérieur à 7.

Alliance (une) : unité syntaxonomique rassemblant plusieurs associations végétales apparentées (ex. alliance du *Fagion sylvaticae*).

Alluvions n. f. [du latin *alluvio*, débordement] - Sédiment des cours d'eau et des lacs composé selon les régions traversées de galets, de graviers, de sables en dépôts souvent lenticulaires.

Amphibiens : classe de la faune vertébrée comprenant les grenouilles, les crapauds, les salamandres et les tritons.

Anmoor (un) : type d'humus formé en anaérobiose non permanente, constitué d'un mélange intime de matière minérale (à dominante argileuse) et de matière organique bien humifiée, noir, très plastique et assez épais.

Annuelle (plante/espèce) : plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an et qui est donc invisible une partie de l'année.

Anthropozoogène : facteur écologique généré par l'action de l'homme et des animaux.

Arrêté de biotope: de son nom véritable « Arrêté préfectoral de conservation des biotopes », il s'agit d'une mesure réglementaire instaurée par décret le 25 novembre 1977, et qui vise à la conservation de l'habitat d'espèces protégées.

Basophile : qui pousse de préférence sur des substrats franchement basiques.

Biotope : entité théorique définissant l'ensemble des facteurs physiques caractéristiques d'une station (équivalent: milieu de vie).

Calcaricole : qui pousse sur des sols contenant du calcaire.

Calcicole / calciphile : qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium (plante ou végétation calcicoles).

Calcifuge : qui ne pousse normalement pas sur des substrats calcaires.

Caractéristique (espèce) : espèce dont la fréquence est significativement plus élevée dans un groupement végétal déterminé que dans tous les autres groupements.

Charmaie : forêt de charmes ou riche en charmes (*Carpinus betulus*).

Chênaie : forêt de chênes ou riche en chênes (*Quercus sp. pl.*).

Climax : stade terminal théorique de tout écosystème évoluant spontanément; le climax est fonction des facteurs physiques, essentiellement du climat et du sol.

Coefficient d'abondance-dominance : indice affecté à chaque espèce d'un relevé phytosociologique, tenant compte de son nombre de pieds (abondance) et de son recouvrement (Dominance). Prend les valeurs 5 (recouvrement > 75%), 4, 3, 2, 1, ou + (individus très peu nombreux et très peu recouvrants).

Colluvion n. f. [du lat. *co-*, avec, et de alluvion] – Dépôt de bas de pente dont les éléments ont subi un faible transport contrairement aux alluvions. N. m. **colluvionnement**, adj. **colluvial, e, aux**.

Compagne (espèce) : espèce fréquente dans un groupement végétal donné, quoique non caractéristique.

Convention de Berne: appelée également Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, entrée en vigueur en 1982, elle requiert aux Parties contractantes de maintenir des populations de flore et de faune sauvages, en portant une attention particulière aux espèces menacées et vulnérables.

Cortège floristique : ensemble des espèces végétales d'une station, d'un site, d'une région géographique, etc.

Cultivar : ensemble de populations appartenant à une espèce, inconnue à l'état spontané, sélectionnée par l'Homme et propagée par lui pour son intérêt agricole, ornemental, pharmaceutique... (abr. : CV).

Décalcifié : qui a perdu son calcium.

Décarbonaté : qui a perdu son calcaire (carbonate de calcium), mais pas forcément son calcium.

Dégradé (site, groupement végétal...) : . maltraité par une exploitation abusive (surpâturage, eutrophisation, pollution, etc.).

Déterminante : se dit d'une espèce, animale ou végétale, dont le statut dans une région donnée, principalement sa rareté, peut justifier la création d'une ZNIEFF.

Directive « Habitats » : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, elle est entrée en vigueur le 5 juin 1994. Elle a pour objet de maintenir la biodiversité en Europe par la prise en compte des habitats naturels les plus menacés ainsi que de leur faune et de leur flore sauvages, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

Directive « Oiseaux » : Directive 74/409/CEE, entrée en vigueur le 6 avril 1981. Ce texte établit un système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivants naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des états membres. En outre, la directive met l'accent sur la préservation, le maintien et le rétablissement d'une diversité et d'une superficie suffisantes d'habitats.

Écotype : population liée à des conditions écologiques particulières, ce qui peut se manifester par des caractères morphologiques ou biologiques héréditaires (à la différence de l'accomodat).

Enfrichement : évolution naturelle vers la friche des terres cultivées après abandon.

Espèce : unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée par un binôme scientifique international composé d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce (ex: *Homo sapiens*).

Eutrophe: riche en éléments nutritifs ; généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

Eutrophisation : évolution d'un substrat par augmentation de sa teneur en éléments nutritifs utilisables par la végétation.

Eutrophisé : qui a subi une eutrophisation, est devenu eutrophe.

Formation végétale : végétation de physionomie relativement homogène, du fait de la dominance d'une ou plusieurs formes biologiques (bois, prairies, friches, etc.).

Fourré : jeune peuplement forestier composé de brins de moins de 2,50 m de haut, dense et difficilement pénétrable.

Frênaie : forêt de frênes ou riche en frênes (*Fraxinus sp.*).

Friche : formation se développant spontanément sur un terrain abandonné depuis quelques années.

Fruticée : formation végétale constituée essentiellement de ligneux bas (arbustes et arbrisseaux).

Gastéropode n. m. (ou gastropode) [du gr. *gâster*, *gastros*, ventre et *pous*, *podos*, pied] – Groupe zoologique de mollusques.

Génie écologique : savoir-faire, basé sur la connaissance écologique, destiné à la gestion, la protection ou le restauration des milieux naturels et de leurs peuplements.

Géomorphologie : discipline qui traite des formes des éléments du relief terrestre.

Graveleux : se dit d'un substrat riche en graviers.

Grésification n. f. - Processus diagénétique de transformation d'un sable en **grès**.

Grès n. m. [du francisque griot, gravier] - Roche sédimentaire détritique composée à 85% au moins de grains de quartz consolidés par un ciment siliceux ou calcaire. Adj. **gréseux**, **euse** ; v. **grésifier**.

Héliophile : se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière (contraire = sciaphile).

| **Horizon** : en pédologie, se dit d'une couche de sol bien caractérisée.

Humus doux : humus à pH voisin de la neutralité, provenant de végétaux non acidifiants, à minéralisation rapide.

Hydro- : relatif à l'eau (état liquide).

Hydromorphe: se dit d'un sol ou d'un horizon dans lequel un engorgement (temporaire ou permanent) laisse des traces dues, notamment, aux oxydes de fer. Subst. Hydromorphie.

Hygro- : relatif à l'humidité.

Hygrophile : se dit d'une plante ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, ces conditions, elles-mêmes.

Infraspécifique : qualifie un taxon de rang inférieur à l'espèce (exemples : sous-espèce, variété, cultivar).

Introduite (espèce/plante) : espèce exotique apportée volontairement ou non par l'Homme et n'appartenant pas à la flore naturelle du territoire considérée.

Invasif : qui a un comportement envahissant.

| **Liste rouge** : liste de plantes ou d'animaux répertoriant, pour un territoire donné, les espèces en danger, rares ou menacées.

Lité, e adj. – S'applique à des roches sédimentaires constituées de lits successifs.

Lithofaciès n. m. [de *litho-*, et de *faciès*] – Catégorie dans laquelle on peut ranger une roche ou un terrain, déterminée par un ou plusieurs caractères lithologiques*. Syn. **Faciès pétrographique**.

Lithologique adj. – Relatif à la nature des roches indépendamment de leur âge, de leurs fossiles,...). Ex. une carte lithologique.

Malacofaune n. f. [du gr. *malakos*, mou] – Faune constituée de mollusques.

Manteau (forestier) : végétation linéaire essentiellement arbustive située en lisière de forêt.

Marne n. f. [nom d'origine gauloise] – Roche sédimentaire composée d'un mélange de calcaire et d'argile (de 35 à 65%). Adj. **marneux**, **euse**.

Méso- : moyen.

Mésohygrophile : se dit d'une plante croissant préférentiellement en conditions hydriques intermédiaires entre mésophile (voir ce mot) et hygrophile (voir ce mot) ; par extension, ces conditions elles-mêmes.

Mésophile : qualificatif utilisé pour caractériser des conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.

Mésotrophe : se dit d'un milieu moyennement riche en éléments utilisables pour la nutrition des plantes.

Messicole : espèce végétale annuelle dont le milieu préférentiel est le champ de céréales.

Mollisol n. m. [du lat. *mollis*, mou, et de sol] – Partie supérieure non gelée en permanence d'un **cryosol**, sol des régions froides comportant une partie profonde constamment gelée, appelée **permafrost** (ou pergélisol) et une partie supérieure soumise au dégel en donnant une boue plus ou moins fluide.

Mosaïque : ensemble de communautés végétales, de peuplements et de sols différents, coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués.

Mull : type d'humus caractérisé par une discontinuité brutale entre la litière (d'épaisseur réduite) et les horizons minéraux sous-jacents.

Natura 2000 (réseau) : afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Directive « Habitats », les pays de l'Union européenne ont convenu de constituer un réseau écologique européen cohérent, appelé « Réseau Natura 2000 », par désignation de zones naturelles à maintenir ou à rétablir dans un état de conservation favorable.

Naturalisé : se dit d'une plante originaire d'une région située en dehors du territoire étudié, introduite à l'origine, fortuitement ou volontairement, mais se comportant actuellement comme une plante indigène.

Neutre : dont le pH est voisin de 7.

Neutrocalcicole : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH légèrement basiques ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Neutrocline : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH proches de la neutralité; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Neutrophile : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH neutres (ni acides, ni basiques) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Nitrophile / nitratophile : se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates (ex : la grande Ortie)

Oligocène n. m. [E. Beyrich, 1854] - Division stratigraphique de l'ère tertiaire.

Oligotrophe : se dit d'un milieu pauvre en éléments assimilables par la végétation.

Ourllet : partie herbacée de la zone de transition entre un milieu forestier et un milieu ouvert.

Ormaie : forêt d'ormes ou riche en ormes (*Ulmus sp.*).

Ouvert : se dit d'une végétation non continue, présentant des vides.

Pendage n. m. – Angle entre une surface (couche, strate, contact anormal) et un plan horizontal.

Périglaciale adj. [du gr. *peri*, autour, et de *glaciaire*] – Se rapporte aux formes de relief et aux conditions dans les régions soumises à de longues périodes de gel alternant avec des dégels, souvent mais non obligatoirement, à proximité des glaciers. Ces alternances induisent des modifications des sols réunis sous le terme de *cryoturbation**.

Phytosociologie : étude des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure ; étude des groupements végétaux.

Pionnier (ère) : 1 - relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces aptes à coloniser des terrains nus. 2 - relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces annonçant l'évolution future de la végétation (ex: pionnière forestière dans une friche).

Prairial : relatif à la prairie, qui pousse dans les prairies.

Pré-bois : forêt claire (bois), dominant une strate herbacée dense (pré). Typique de la Chênaie pubescente.

Recalibrage : modification du lit d'un cours d'eau par décapage, curage, nettoyage du fond et des berges, pour permettre un écoulement plus rapide des eaux.

Refus : plante (épineuse, toxique, . . .) délaissée par le bétail dans une prairie pâturée.

Relevé phytosociologique : liste des espèces représentées sur une surface échantillon d'une communauté végétale floristiquement homogène. Chaque espèce est affectée d'un coefficient d'abondance-dominance et éventuellement d'un coefficient de sociabilité.

Renaturation : opérations de génie écologique consistant à redonner un caractère plus naturel à un écosystème artificialisé.

Rudéral (ale, aux) : se dit d'une espèce ou d'une végétation caractéristique de terrains fortement transformés par les activités humaines (décombres, jardins, friches industrielles, zones de grande culture...) ; qui pousse sur des substrats enrichis en azote et autres substances nutritives liées aux activités humaines.

Rudéralisé(e) : se dit d'un site fortement transformé par une activité humaine, présentant en général un sol perturbé et eutrophe (voir ce mot).

Rudéralisation : phénomène d'enrichissement du substrat par les activités humaines.

Saproxylophage: se dit d'une espèce qui dépend essentiellement du bois mort ou mourant, d'arbres moribonds ou morts.

Sciophile : se dit d'une espèce tolérant un ombrage important (contraire : héliophile).

Solifluxion n. f. [du lat. *solum*, sol, et *fluxis*, écoulement] – Phénomène de glissement de terrain dû au fait que les terrains sont gorgés d'eau, et s'écoulent comme une masse boueuse.

Sous-arbrisseau : arbrisseau de taille inférieure à 0,5 m (ex: Callune, Myrtille...).

Spontané(e) (espèce/végétation...) : qui croît à l'état sauvage dans le territoire considéré.

Stampien n. m. [d'Orbigny, 1852] - Division stratigraphique (étage) de l'Oligocène inférieur. Étage géologique actuellement supplanté par le **Rupélien**.

Station : 1 - étendue de terrain de superficie variable mais généralement modeste, où les conditions physiques et biologiques sont relativement homogènes. 2 - site où croît une plante donnée.

Subsidence n. f. [du lat. *subsidere*, qui suit] – Enfoncement progressif pendant une assez longue période du fond d'un bassin sédimentaire, marin ou non. Adj. **subsident, e**.

Subspontanée : se dit d'une plante non originaire du territoire étudié, introduite à des fins de culture, échappée dans le milieu naturel, qui s'y maintient plus ou moins longtemps, mais sans s'étendre.

Succession végétale : 1 - suite de groupements végétaux se succédant spontanément au cours du temps en un lieu donné. 2 - coexistence en un même lieu des différents stades d'évolution d'une même formation végétale.

Taxon : entité systématique concrète, sans précision de son niveau hiérarchique (exemples: espèce, sous-espèce, famille, ordre).

Tertiaire n. m. (ou ère tertiaire) – Ère géologique ayant duré de 65 M. a. à 1,8 M. a., rangée le plus souvent avec le Quaternaire dans le Cénozoïque. Adj. **tertiaire**.

Thermophile : se dit d'une plante qui croît préférentiellement dans sites chauds (et généralement ensoleillés).

Thérophyte : plante annuelle, passant la mauvaise saison à l'état de semence.

Transgression n. f. [du latin *transgressio*, franchissement]- Avancée de la mer au-delà de ses limites antérieures avec submersion de zones plus ou moins vastes des parties basses des continents (Foucault & Raoult, 1980).

Ubiquiste : qui est présent partout à la fois.

Valeur patrimoniale: terme décrivant, souvent au moyen d'un indice, la qualité biologique des milieux.

Vivace (plante/espèce) : plante dont le cycle de végétation dure plus de deux années.

Xérophile : qui pousse sur des sols secs.

| **ZICO** : abréviation de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ; c'est un ensemble de sites dont l'intérêt ornithologique justifie une attention particulière au regard de l'application de la Directive « oiseaux ».

ZNIEFF : abréviation de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ; c'est un inventaire scientifique national du patrimoine naturel.

ZPS : abréviation de Zone de Protection Spéciale, c'est un ensemble de sites désignés par les États membres de la Communauté européenne au titre de la Directive « oiseaux » et nécessitant des mesures particulières de gestion ou de protection pour conserver les populations d'oiseaux sauvages remarquables, en particulier ceux qui sont inscrits à l'Annexe I de la directive.

ANNEXES

Fiche de synthèse relative au site des « Buttes gréseuses de l'Essonne »

-
FR1100806

✓ Surface totale : 24,5 hectares

- *Platière de Télégraphe* : 11,4 hectares – commune de **Champcueil**
- *Platière de Bellevue* : 13,09 hectares – commune de **Moigny-sur-Ecole**

✓ Historique

Les platières de l'Essonne sont connues depuis longtemps par les botanistes pour leurs richesses floristiques.

L'intérêt écologique de ces milieux est aujourd'hui reconnu à divers titres (ZNIEFF, ENS, Natura 2000). Une gestion conservatoire, intégrant l'ensemble des acteurs, est engagée depuis plusieurs années par le Conseil Général de l'Essonne afin de préserver ce patrimoine remarquable.

✓ Statut foncier et réglementaire

	<i>Platière de Télégraphe</i>	<i>Platière de Bellevue</i>
Communes	Champcueil	Moigny-sur-Ecole
Propriétaires	Conseil Général de l'Essonne	Conseil Général de l'Essonne et propriétaires privés
Gestionnaire	CG 91 / ONF (régime forestier)	CG 91/Propriétaires privés
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 (N° rég : 91135002, N° SPN : 110001646)	ZNIEFF de type 1 (N° rég : 91408001, N° SPN : 110320015)

✓ Valeur patrimoniale

- Liste des habitats d'intérêt communautaires :

Code N2000	Code Corine
3130	22.32 <i>Végétation annuelle des rives exondées</i>
4030	31.2 <i>Landes sèches (tous les types)</i>
2330	64.1 x 35.2 <i>Pelouses ouvertes à <i>Corynephorus canescens</i> et <i>Agrostis</i> des dunes continentales</i>
6210	34.32 <i>Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement</i>
8220	62.2 <i>Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles</i>
8230	62.3 <i>Pelouses pionnières sur dômes rocheux</i>

- Liste des espèces faunistiques d'intérêt communautaire :

Code N2000	Espèces
1166	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)
1078	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)

- Liste des espèces végétales intégrées à la réalisation du DOCOB :

<i>Platière de Télégraphe</i>	<i>Platière de Bellevue</i>
<i>Crassula vaillantii</i>	<i>Ranunculus nodiflorus</i>
<i>Sedum villosum</i>	<i>Hornungia petraea</i>
<i>Sedum sexangulare</i>	<i>Carex halleriana</i>
	<i>Silene viscaria</i>

✓ Acteurs concernées

- *La Platière de Télégraphe* :

Conseil Général de l'Essonne - Commune de Champcueil - Office National des Forêts - Association Naturessonne

- *La Platière de Bellevue* :

Conseil Général de l'Essonne - Commune de Moigny sur Ecole - Association Naturessonne